



# Le Sahel

NUMERO  
10118

MERCREDI  
5 Mai 2021

150 FCFA

Lancement  
du projet  
Afri'Kibaaru

P. 8

## ● Au Palais de la Présidence de la République

# Le Chef de l'Etat préside une réunion du Conseil National de Sécurité



Aboubacar Abzo / ONEP

**L**e Président de la République, Chef de l'Etat, M. Mohamed Bazoum a présidé, hier mardi 4 mai, une réunion du Conseil National de Sécurité, un organe constitutionnel chargé de l'assister dans la prise des décisions en tant que Chef suprême des armées. Selon l'Article 65 de la Constitution du 25 novembre 2010, en vigueur au Niger, «le Conseil National de Sécurité donne son avis sur les questions relatives à la sécurité de la Nation, à la défense de la Nation, à la politique étrangère et de manière générale sur toutes questions liées aux intérêts vitaux et stratégiques du pays». Il est notamment composé du Premier

Ministre, du ministre en charge de l'Intérieur, ceux de la Défense Nationale, des Finances, de la Justice, des Affaires Etrangères, mais aussi des hauts responsables des Forces de Défense et de Sécurité.

Cette réunion du Conseil intervient quelques jours après l'embuscade tendue par des terroristes à une patrouille de la Garde Nationale du Niger (GNN) dans la zone de Tillia (région de Tahoua) et qui a fait 16 soldats morts, 6 blessés et un porté disparu du côté des Forces de Défense et de Sécurité.

Mahamadou Diallo

## ● Signature de convention de partenariat dans le cadre du West African Music and Movie Awards (Wamma)



Salamatou Nestor / ONEP

# Pour l'accueil et le parrainage de la 7<sup>ème</sup> édition à Niamey

P. 2

## ● Visite du ministre de la Santé Publique au niveau des centres de vaccination de Covid-19 de Niamey

# S'assurer du bon déroulement de cette opération dans la capitale

P. 9

## ● Remise des prix du concours «meilleures œuvres journalistiques pour des élections apaisées au Niger»

# Le journaliste Ali Maman de l'ONEP remporte le premier prix de la catégorie presse écrite

P. 8

● *Signature de convention de partenariat dans le cadre du West Africain Music and Movie Awards (Wamma)*

## Pour l'accueil et le parrainage de la 7<sup>ème</sup> édition à Niamey

Le ministère de la culture, du tourisme et de l'artisanat, l'Agence Nationale de l'Economie des Conférences (ANEC) et le comité d'organisation de la 7<sup>ème</sup> édition du Wamma ont procédé hier matin à Niamey, à la signature d'une convention de partenariat dans le cadre du West Africain Music and Movie Awards (Wamma). A travers cet acte, le ministère de la culture, du tourisme et de l'artisanat s'engage à parrainer et mobiliser les artistes nigériens pour leur implication totale à la 7<sup>ème</sup> édition du festival Wamma.

A cette occasion, le ministre de la culture, du tourisme et de l'artisanat, M. Mohamed Hamid a indiqué que le Wamma ou concours de musique et cinéma en Afrique de l'Ouest est une rencontre tournante du nord du Nigeria entre acteurs, réalisateurs et promoteurs d'industries africaines de promotion de la musique, du cinéma et des arts. «Le choix du Niger pour abriter cette 7<sup>ème</sup> édition de Wamma est une récompense pour les acteurs nigériens qui ont montré leurs talents aux éditions antérieures», a-t-il dit.

En effet, a poursuivi le ministre Mohamed Hamid, lors de l'édition passée de Wamma, les artistes nigériens ont rafilé les 18

prix sur les 30 prix. Ce qui a permis de faire la visibilité du pays. «À l'occasion de cet événement, près de mille (1000) participants vont venir de 13 pays de la sous région. Ce qui va aider les hôteliers et les artisans à booster leurs chiffres d'affaires. Il y aura également la participation des grands artistes sénégalais, maliens et du Congo Brazzaville», a-t-il annoncé. Pour le ministre en charge de la Culture, le festival Wamma est une bonne chose «car il permet d'unir nos artistes, nos acteurs et nous allons toujours encourager ces genres événements».

De son côté, le directeur général de l'ANEC, M. Mohamed Saidil Moctar a indiqué que le rôle de l'ANEC est de faire



Exchange de documents entre les signataires de la convention

venir des événements au Niger. «Ce festival qui sera désormais régulier et périodique pour notre pays peut être une source d'attraction du monde mais également une

source de revenus et de création d'emplois pour notre pays», a-t-il précisé. Il a aussi annoncé que l'ANEC s'engage à mettre à la disposition du comité d'organisation la salle plé-

nière du palais des congrès pour la soirée des Awards et organiser une visite guidée au Centre International de Conférences Mahatma Gandhi.

Le promoteur du festival Wamma, M. Abdoul Kadri Abdourahman a précisé que le comité d'organisation de la 7<sup>ème</sup> édition du Wamma s'engage entre autres à assurer la visibilité des institutions nigériennes partenaires, à permettre l'utilisation et à donner l'accès au ministère et à l'ANEC à toutes les données de l'événement.

● **Yacine Hassane**

### ● **Commentaire**

## Culture, Tourisme Artisanat : le tiercé gagnant ?

Comme d'autres secteurs qui ont fait l'objet de regroupement au sein d'un même ministère, dans le gouvernement formé le 7 avril 2021, désormais c'est un seul département ministériel qui a en charge la Culture, le Tourisme et l'Artisanat au Niger. Ces restructurations qui réduisent la taille du gouvernement devraient, on l'espère, permettre de gagner davantage en efficacité dans la consolidation des acquis et la mise en œuvre du programme de renaissance acte III du président Mohamed Bazoum.

Loin de préjuger d'un rapetissement du secteur de la culture, déjà perçu à tort ou à raison comme parent pauvre des politiques publiques dans nos pays, à travers son annexion aux domaines du tourisme et de l'artisanat, peut-on voir pour cet attelage une opportunité pour leur redynamisation réciproque. On peut oser ce pari en attendant de découvrir l'orientation réservée à ces secteurs dans la déclaration de politique générale du gouvernement du Premier ministre Ouhoumoudou Mahamadou. Et, pour continuer dans ce sens on peut rêver de voir les événements culturels nationaux en léthargie être ressuscités, de nouveaux créés. Ainsi, des rencontres comme le Prix de musique moderne nigérienne Dan Gourmou, le forum africain du film documentaire, Toukountchi festival de cinéma du Niger, le festival de l'Air, etc., sont à soutenir et encourager par l'Etat. En effet, les productions artistiques, les événements culturels peuvent, dans un contexte de sécurité favorable, servir à promouvoir le tourisme et l'hôtellerie, la riche production artisanale dont le Salon de l'artisanat pour la femme est une vitrine.

On ne le dira jamais assez, la culture est essentielle aux peuples, même si le potentiel de son apport économique est sous-évalué dans de nombreux pays africains. Là où elles existent et fonctionnent véritablement,

les industries culturelles et créatives sont sources d'emplois et de richesses; elles peuvent valoriser l'éducation et transmettre l'histoire. L'Union Africaine a vu très juste lorsque dans le cadre de l'agenda 2063 adopté en 2015 elle a défini une vision assortie de sept aspirations qui sont les piliers devant soutenir l'Afrique que nous voulons. L'aspiration 5 est celle qui vise "une Afrique dotée d'une identité, d'un patrimoine commun, de valeurs partagées et d'une éthique culturelle forte". Ce qui justifie le choix par l'UA pour l'année 2021 du thème « Arts, culture et patrimoine : levier pour l'édification de l'Afrique que Nous Voulons ».

Pour s'inscrire dans cette dynamique l'Etat du Niger doit faire un peu plus de place aux Arts et à la Culture dans ses politiques, avec entre autres des investissements dans les infrastructures culturelles; l'opérationnalisation du fonds national de développement des Arts et de la Culture, destiné à appuyer le financement de la création artistique et le développement des industries et entreprises du secteur de la culture; la création d'une ligne de crédit pour soutenir les investissements; des exonérations pour ceux qui veulent s'engager dans l'entrepreneuriat culturel, etc.

Quant aux artistes professionnels, les entrepreneurs culturels, les artisans nigériens qui s'illustrent tant bien que mal, ils doivent davantage se convaincre que c'est par leur esprit créatif, leur créativité qu'ils peuvent s'affirmer, s'exporter au-delà des frontières. En conjuguant ainsi les efforts, en valorisant le patrimoine si riche et divers dont dispose le pays, on pourrait créer des liens féconds entre la culture, le tourisme et l'artisanat, afin qu'ils soient des moyens d'épanouissement, de promotion de la paix et du développement durable.

● **Souley Moutari**

### Communiqué de presse de la Commission Nationale des Droits Humains (CNDH) sur l'attaque d'Ekenewane et Intazy dans la Région Tahoua

## La CNDH condamne avec la plus grande fermeté une attaque barbare menée par des hommes sans foi ni loi

La Commission Nationale des Droits Humains (CNDH) a appris avec consternation l'embuscade tendue contre une patrouille de la Garde Nationale du Niger, le samedi 1er Mai 2021 aux environs de 17H dans la zone d'Ekenewane et Intazy, dans la Région de Tahoua, par des hommes armés non identifiés venus sur une centaine de motos. Cette attaque criminelle et lâche perpétrée a eu pour conséquences de graves violations de droits humains: 16 gardes décédés, 1 disparu, 6 blessés évacués sur Tahoua, 2 véhicules emportés et 1 véhicule endommagé.

La Commission Nationale des Droits Humains (CNDH) très indignée, condamne avec la plus grande fermeté cette attaque barbare menée par des

hommes sans foi ni loi, elle présente ses condoléances les plus émues aux familles des victimes et à l'ensemble du peuple nigérien et souhaite un prompt rétablissement aux blessés. La CNDH apporte sa compassion et son soutien aux FDS dans leur noble mission qui conduit souvent au sacrifice ultime.

Au nom des principes cardinaux de protection des droits de l'Homme et des peuples, la CNDH fustige et condamne une fois de plus les atteintes graves aux droits humains survenues dans notre pays.

Que Dieu protège le Niger, son armée et son peuple.

Fait à Niamey, 03 Mai 2021

Pour la Commission  
Le président de la CNDH  
Pr Emérite Khalid Ikhirri

Sécurité intérieure

# Bientôt une compagnie mobile de contrôle des frontières à Téra

Le Chef-lieu du département de Téra, région de Tillabéry, abritera bientôt une Compagnie Mobile de Contrôle des Frontières (CMCF). La cérémonie officielle de signature de l'accord de partenariat entre la République Fédérale d'Allemagne et la mission Eucap-Sahel Niger, présidée par le ministre de l'intérieur et de la décentralisation M. Alkache Alhada, s'est déroulée hier au siège de la Direction de la Surveillance du Territoire (DST) à Niamey.

Le ministre de l'intérieur et de la décentralisation s'est réjoui de la signature de cette convention de partenariat qui permettra au Niger d'avoir une troisième (3e) compagnie mobile de contrôle des frontières (CMCF) qui sera basée dans la zone de Téra. Il salue l'efficacité et le professionnalisme des CMCF qui ont eu à opérer sur des terrains autres que leurs zones initiales de déploiement. «La compagnie mobile de contrôle des frontières n'est pas seulement des bâtiments, de la formation et des équipements. C'est tout cela, mais c'est aussi un esprit qui est en train de naître et une stratégie qui est en train de faire ses preuves. J'ai le sentiment qu'elles ont une capacité préventive très forte», a affirmé

le ministre Alkache Alhada. Le ministre de l'intérieur et de la décentralisation a indiqué que les compagnies mobiles de contrôle des frontières (CMCF) ont permis de réduire de manière significative le taux de criminalité dans les zones où elles opèrent. C'est pourquoi, il salue la disponibilité et l'engagement des partenaires à accompagner le Niger pour étendre le modèle dans d'autres zones où le besoin se fait sentir. «Les CMCF sont dotées d'une grande autonomie. Ce qui nous permet de les projeter loin sur les terrains d'opérations et pendant longtemps», a-t-il dit. Pour sa part, l'ambassadeur de la République Fédérale d'Allemagne SE Hermann Nicolai dont le pays finance la création de cette 3<sup>ème</sup> CMCF,



L'ambassadeur et la cheffe de mission Eucap-Sahel peu après la signature

s'est dit honoré que son pays puisse participer à cette stratégie nationale de la sécurité intérieure du Niger. Une stratégie, poursuit-il, qui est bien réfléchie et qui a convaincu les autorités allemandes. SE Hermann Nicolai se félicite aussi du choix du département de Téra. Il estime que ce déploiement «sera une grande contribution qui permettra à terme d'aboutir à la stabilisation de la zone de Téra et de Tillabéri». La Cheffe de la mission

Eucap-Sahel Niger, Mme Antje Pittelkau, a annoncé de son côté que sa mission mettra tout en œuvre et travaillera avec ses différents partenaires pour que la 3<sup>ème</sup> CMCF de Téra soit opérationnelle le plutôt possible. L'ambassadeur de l'Union Européenne au Niger a rappelé que la signature de la convention de partenariat traduit l'engagement de l'institution et de ses démembrés à appuyer le Niger dans le domaine de

la sécurité intérieure. Les compagnies mobiles de contrôle des frontières sont des unités polyvalentes, multidisciplinaires, spécialisées dans le domaine de la sécurisation des frontières, la criminalité transfrontalière, la lutte contre les trafics d'armes, de drogue, de migrants etc. Elles sont issues de la Police Nationale et opèrent actuellement à Maradi et à Konni.

● Souleymane Yahaya

Idrissa Hamadou / ONEP

Visite du ministre de l'hydraulique sur les installations de la SPEN et de la SEEN

# Mr Adamou Mahaman sur les chantiers du R15, R17 et l'usine de Goudel 4

Après avoir rencontré les partenaires directs au niveau du ministère et certains partenaires techniques et financiers, le ministre de l'hydraulique M. Adamou Mahaman a jugé utile de se rendre sur le terrain. Ainsi, il a choisi, en accord avec les responsables de la Société de Patrimoine des Eaux du Niger (SPEN) et de la Société d'Exploitation des Eaux du Niger (SEEN), de visiter hier quelques installations en cours de réalisation mais aussi celles déjà existantes.

Le ministre de l'hydraulique, M. Adamou Mahaman s'est d'abord rendu sur les chantiers du R15 et R17 de deux châteaux qui sont en construction par la SPEN et qui ont vocation d'alimenter une partie de la ville de Niamey. Arrivé sur le lieu, le ministre a été accueilli par les responsables de ces deux sociétés en charge de la question d'eau potable. Il a suivi une présentation sur les infrastructures visitées faite par M. Abdou Tahirou,

directeur technique et logistique de la SPEN. Le ministre de l'hydraulique s'est ensuite rendu sur le site de l'usine de Goudel 4 où il a visité la quasi-totalité des infrastructures, surtout les parties concernant la question de la qualité de l'eau, la surveillance et le traitement de ces eaux, l'unité compacte en construction en passant par la salle de commande qui reflète l'ensemble des infrastructures au niveau de Niamey. Le ministre M.



Le ministre Adamou Mahaman lors la visite

Adamou Mahaman a reçu des informations de la part des différents responsables et des experts sur le fonctionnement des infrastructures, l'état d'avancement des travaux des usines en construction. Au terme de cette visite, le

ministre en charge de l'hydraulique a indiqué que l'objectif de ce déplacement est de constater de visu l'état d'avancement des travaux entrepris dans le cadre d'un projet qui a terminé sa phase et dont la SPEN a repris la poursuite.

«Le niveau d'exécution de travaux de l'unité compacte est de 95% et cette usine sera livrée à la SPEN au mois de juin a annoncé» M. Adamou Mahaman.

● Aïchatou Hama Wakasso

Idrissa Hamadou / ONEP



**Ecobank Transnational Incorporated**  
**33ème Assemblée Générale Ordinaire**  
**suivie d'une Assemblée Générale Extraordinaire**  
**Avis De Convocation**

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont convoqués à la Trente troisième Assemblée Générale Ordinaire qui sera suivie d'une Assemblée Générale Extraordinaire de la Société Ecobank Transnational Incorporated, qui se tiendra par visioconférence le jeudi 27 mai 2021 à 10h00 GMT à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant.

**I - Au titre de l'Assemblée Générale Ordinaire**

1. Approbation des Comptes
2. Affectation du Résultat
3. Renouvellement des Mandats d'Administrateurs
4. Ratification de la co-optation d'un Administrateur
5. Renouvellement des Mandats des Commissaires aux Comptes

**II - Au titre de l'Assemblée Générale Extraordinaire**

Modification des Statuts

En raison des problèmes de santé publique importants liés à la pandémie Covid 19, certaines restrictions ont été éliminées par rapport aux voyages et rassemblements publics tels que les assemblées générales. Dans l'intérêt de la sécurité de ses actionnaires, la participation aux assemblées générales de cette année se fera par visioconférence conformément aux dispositions des Statuts de la Société.

Les actionnaires souhaitant participer à la réunion qui se tiendra par visioconférence, pourront s'inscrire sur <https://ecobank.com/ign> à partir du jeudi 13 mai 2021.

Les actionnaires sont encouragés à soumettre à l'avance, le formulaire de proposition disponible sur le site Internet de la Société ([www.ecobank.com](http://www.ecobank.com)), dûment rempli avec leurs intentions de vote et le déposer à Ecobank Transnational Incorporated, 2365 Boulevard du Mono, B.P. 3261 Lomé, Togo, ou l'envoyer par e-mail à [AGM@ecobank.com](mailto:AGM@ecobank.com) avant la fin de la journée du 26 mai 2021.

La documentation relative aux Assemblées Générales est disponible pour consultation au Siège de la Société à l'adresse ci-dessus et sur le site Internet de la Société, à partir de la date du présent avis.

Lomé, le 30 avril 2021

Pour le Conseil d'Administration et P.O.



Madjinet Cisse  
Secrétaire Général

[ecobank.com](http://ecobank.com)



**Ecobank**  
La Banque Panafricaine

**Ecobank Transnational Incorporated**  
**33rd Annual General Meeting &**  
**Extraordinary General Meeting**  
**Notice of Meeting**

Notice is hereby given that the Thirty Third Annual General Meeting and an Extraordinary General Meeting of Ecobank Transnational Incorporated (ETI) will be held online on Thursday May 27, 2021 at 10:00am GMT to transact the following business:

**I - Annual General Meeting**

1. Approval of the accounts
2. Appropriation of the Profits
3. Renewal of the mandates of directors
4. Ratification of the co-optation of a director
5. Renewal of the appointment of the joint auditors

**II - Extraordinary General Meeting**

Amendment of the Articles

As a result of the significant public health concerns associated with the COVID-19 pandemic in the countries where Ecobank operates, certain restrictions have been issued on travels and public gatherings such as general meetings. In the interest of the safety of its shareholders, attendance at this year's General Meetings shall be online in accordance with the provisions of the Company's Articles of Association.

Shareholders who intend to attend the online meeting may register at <https://ecobank.com/ign> from Thursday May 13, 2021.

Shareholders are encouraged to submit in advance the proxy form available on the Company's website ([www.ecobank.com](http://www.ecobank.com)) duly completed indicating their voting intentions and deposit same at Ecobank Transnational Incorporated, 2365 Boulevard du Mono, B.P. 3261 Lomé, Togo, or send by email to [AGM@ecobank.com](mailto:AGM@ecobank.com) by close of business on Wednesday May 26, 2021.

All relevant documents in connection with the meeting are available to all shareholders from the date of this notice at the Registered Office of the Company at the address above as well as on the Company's website.

Dated this 30<sup>th</sup> day of April 2021.

By Order of the Board of Directors,



Madjinet Cisse  
Complimentary Secretary

[ecobank.com](http://ecobank.com)



**Ecobank**  
The Pan African Bank

REPUBLIQUE DU NIGER  
FRATERNITE-TRAVAIL-PROGRES  
MINISTRE DU PLAN  
INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE  
ETABLISSEMENT PUBLIC A CARACTERE ADMINISTRATIF  
Projet « Données de qualité pour la prise de décisions »(PDQPD/IDA/BM)

## AVIS D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL

AOI N° 02/INS/DQPD/2021



### ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES AU PROFIT DE L'INS ET DU MAGEL

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés paru le 24 décembre 2012 dans le « Development Business », la Griffé du 31 décembre 2012, l'Actualité du 1er janvier 2013, et le Sahel Dimanche du 11 janvier 2013.

2. Le Gouvernement de la République du Niger a reçu un Crédit de l'Association Internationale pour le Développement (IDA) pour financer le **Projet Données de Qualité pour la Prise de Décisions (DQPD/IDA/BM)**, et à l'intention d'utiliser une partie de ce crédit pour effectuer des paiements au titre du(es) marché(s) pour le(s) quel(s) le présent appel d'offres est lancé.

3. Le Projet Données de Qualité pour la Prise de Décision (PDQPD) sollicite des offres sous plis fermés de la part des soumissionnaires éligibles et répondant aux qualifications requises pour fournir des équipements informatiques et accessoires, l'installation et la configuration dudit équipement, réparties en un lot unique.

4. La Passation du Marché sera conduite par Appel d'Offres Ouvert International (AOOI) tel que défini dans les « Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs Sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI) » de juillet 2016, révisé en Novembre 2017 et août 2018, et ouvert à tous les soumissionnaires de pays éligibles tels que définis dans les Directives.

5. Les soumissionnaires éligibles et intéressés

peuvent obtenir des informations auprès de l'Assistante Financière du projet DQPD à l'INS ou consulter le dossier d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-dessous **du lundi au jeudi entre 8 heures et 17 heures et le vendredi de 8 heures à 13 heures (heure locale)**.

6. Les exigences en matière de qualifications sont : avoir exécuté en tant que fournisseur principal au moins deux (2) marchés portant sur des fournitures similaires (fourniture et installation de matériel informatique et/ou de logiciels informatiques) au cours des trois (3) dernières années (2017,2018,2019) dont le montant est au moins équivalent au montant global de son offre (copie des contrats, PV de réception ou attestations de bonne fin à joindre, étant entendu que l'absence ou la non-conformité de ces documents entraînera le rejet de l'offre) ;

7. Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir un dossier d'Appel d'offres complet en Français à l'adresse mentionnée ci-dessous contre un paiement non remboursable de **trois cent mille (300.000) francs CFA**. Le paiement sera effectué en espèces. Le document d'Appel d'offres peut être retiré auprès de l'Assistante Financière du projet à l'INS.

8. Les offres rédigées en français devront être soumises en quatre exemplaires (un original et trois copies) à l'adresse ci-dessous **au plus tard le 14 juin 2021 à 09 heures 30 (heure locale)**.

La soumission des offres par voie électronique est autorisée.

Les offres remises après 9 heures 30 ne seront pas acceptées.

Les offres seront ouvertes le **même jour à 10 heures** dans la salle de réunion Jacques ADEHOSSI, sise au 2<sup>ème</sup> étage de l'Institut National de la Statistique (INS), en présence des soumissionnaires et ou de leurs représentants qui souhaitent y assister.

9. Les offres doivent comprendre **une garantie de l'offre d'un montant égal à Six Millions Six Cents Mille (6 600 000) FCFA**

En cas de dépôt par voie électronique, l'offre devra être accompagnée d'une déclaration de garantie d'offre au lieu des garanties bancaires d'offre.

10. L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est : **INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE (INS)** Projet Données de Qualité pour la Prise de Décisions (DQPD/IDA/BM) BP : 13 416 Niamey – Niger Téléphone : (227) 20 72 35 60, **Email : [ins@ins.ne](mailto:ins@ins.ne) ou [iakourgueni@ins.ne](mailto:iakourgueni@ins.ne)**.

11. Par décision motivée, l'Institut National de la Statistique (INS) se réserve le droit, à tout moment, de ne donner aucune suite ou partie du présent avis.

**LE DIRECTEUR GENERAL**

**Idrissa ALICHINA KOURGUEN**

● Journée Internationale de la Sage-Femme Edition 2021

# Le ministre de la santé rend hommage au Sages femmes pour leur dévouement auprès des familles dans un contexte de pandémie et d'insécurité

A l'instar de plusieurs pays du monde, le Niger célèbre aujourd'hui 5 mai 2021 la Journée Internationale de la Sage-Femme. Le thème de cette année est « les chiffres parlent d'eux-mêmes, investissons dans les Sages-femmes ». En prélude à cette journée, le ministre de la Santé publique, de la Population et des Affaires sociales Dr Idi Illiassou Mainassara a livré, hier matin, un message dans lequel il a rendu hommage à la sage-femme et a rappelé, au grand public, le précieux rôle qu'elle joue dans l'amélioration de la santé maternelle, néonatale et infantile.

**D**ans son message, le ministre en charge de la Santé a indiqué que le thème de cette année rappelle la nécessité de plaider en faveur des investissements dans les soins de pratique sage-femme de qualité partout dans le monde ; soins qui, selon le ministre, amélioreront de fait la santé sexuelle, reproductive, maternelle, néonatale, infantile et adolescente.

«Le thème de cette année est tout à fait opportun puisqu'il coïncide avec la sortie du rapport 2021 sur l'état de la pratique sage-femme dans

le monde. Codirigé par l'UNFPA, l'OMS et l'ICM, le rapport 2021 fournit des données probantes actualisées et une analyse détaillée sur l'impact des sages-femmes dans les résultats de santé maternelle et néonatale et le retour sur investissement dans les sages-femmes», a souligné le ministre de la santé, Dr Idi Illiassou Mainassara. Selon lui, les sages-femmes jouent un rôle crucial dans l'amélioration de la qualité des soins maternels et néonataux, et dans la fin des décès maternels et néonataux évitables, ainsi que pour atteindre les



Le ministre Idi Illiassou Mainassara

ODD 3.1 (réduire le ratio de mortalité maternelle mondiale à moins de 70 pour 100.000 accouchements en vie d'ici 2030). Aussi, a-t-il ajouté, ce thème cadre avec les objectifs du Programme de la Renaissance acte III de SE Mohamed Bazoum, Président de la République, Chef de l'Etat et de son Gouvernement. En effet, a poursuivi le ministre, il cadre aussi avec les missions de son département ministériel qui est fortement engagé dans le combat pour la réduction de la

mortalité maternelle et infantile, la promotion de la santé de la reproduction et le droit du couple mère enfant.

«Comme vous le savez, le grand défi reste la répartition inégale des sages-femmes. Car, ces dernières sont toujours concentrées dans les centres urbains au détriment de la zone rurale. C'est pourquoi, nous avons décidé, en collaboration avec nos partenaires sociaux de mieux répartir le personnel de santé, toutes catégories confondues», a indiqué

le ministre de la Santé publique. En outre, l'amélioration de la qualité de la formation de base, la conscientisation des agents, la réglementation de la profession restent également autant de défis auxquels l'Association des sages-femmes et le Ministère s'efforcent de relever.

Le ministre de la Santé Publique, de la Population et des Affaires Sociales a saisi cette occasion pour adresser ses salutations et exprimer ses pensées à toutes les sages-femmes du Niger, particulièrement celles qui étaient restées auprès des familles nigériennes et des réfugiées dans les régions de Diffa, de Tahoua et le Nord Tillabéry en dépit de la pandémie de la Covid 19 et du contexte sécuritaire assez difficile ces dernières années.

● **Aminatou Seydou Harouna**

● Dosso/Santé

## Lancement de la campagne de vaccination contre la COVID 19 dans la région

La campagne de vaccination contre la COVID 19 a été officiellement lancée hier mardi dans la région de Dosso. La cérémonie de lancement a été placée sous la présidence du secrétaire général du gouvernorat de Dosso M. Assoumana Amadou en présence du président du conseil régional, des autorités administratives et coutumières, des cadres techniques, des responsables des forces de défense et de sécurité, des partenaires techniques et financiers et des cadres de la santé. Pour cette phase, la région de Dosso a reçu 85.698 doses de vaccin dont 47.418 doses de sinopharm et 38.280 doses d'AstraZeneca ; 26 centres ont été installés à travers la région avec 216 équipes de vaccinateurs.

**D**ans le discours de lancement de la campagne, le secrétaire général du gouvernorat de Dosso a indiqué que malgré les différentes mesures de prévention et de promotion de la santé, le nombre de cas de la maladie à COVID19 ne cesse de s'accroître. C'est ainsi, a-t-il précisé, à la date du 3 mai 2021, sur 99.623 personnes testées, 5.261 sont déclarées positives à la COVID19 parmi les-

quelles 4.865 sont guéries, 191 décès et 205 cas actifs.

Pour ce qui est de la région de Dosso, à la date du 3 mai 2021, sur 1.728 personnes testées, 80 sont déclarées positives à la COVID19 parmi lesquelles 76 sont guéries et l'on déplore 4 décès. Ces résultats, a notifié le secrétaire général du gouvernorat de Dosso, sont le fruit de l'engagement ferme de tous les acteurs impliqués dans la

lutte contre cette pandémie. M. Assoumana Amadou a saisi l'opportunité pour remercier de vive voix les agents de santé, les forces de défense et de sécurité, les hommes de médias pour leur dévouement dans leur noble mission

Afin d'arrêter la circulation du COVID19, les autorités du Niger ont élaboré et mis en œuvre un Plan National de Déploiement de Vaccin contre la COVID19 (PNDV). En effet, a indiqué, M. Assoumana Amadou, le mécanisme COVAX dirigé par l'Alliance GAVI/OMS/CEP a été mis en place pour permettre aux pays à faibles revenus de disposer de vaccins efficaces et à moindre coût.

Ces vaccins contre la COVID19 seront utilisés à partir de mai 2021 sur l'ensemble du pays. Les



Après son discours officiel de lancement, le secrétaire général de la Région a donné l'exemple en se faisant vacciner publiquement

cibles prioritaires retenues dans le cadre de cette vaccination sont le personnel de santé, les personnes avec comorbidité, les personnes âgées de plus de 55 ans, les agents forces de défense et de sécurité, les pèlerins et les voyageurs à l'extérieur du pays. Chaque cible va recevoir deux injections à un ou deux mois d'intervalle selon le type de vaccin

Le secrétaire général du gouvernorat de Dosso a demandé à la population cible de cette phase de vaccination contre la COVID19 de se faire vacciner dans les centres qui ont été installés, dans les institutions publiques et privées ainsi que dans les quartiers des villes et villages de la région.

● **Mahamane Amadou, ANP-ONEP/Dosso**

REPUBLIQUE DU NIGER  
AGENCE NATIONALE POUR LA SOCIÉTÉ  
DE L'INFORMATION  
PROJET VILLAGES INTELLIGENTS  
POUR LA CROISSANCE DES ZONES RU-  
RALES ET L'INCLUSION NUMÉRIQUE  
(PVI)

# AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

N° 008/2021/PVI/UGP

AVIS DE SOLlicitation DE MANIFESTATION D'INTERET POUR LA SELECTION D'UN CABINET DE CONSULTANTS POUR UNE EVALUATION DES INFRA-STRUCTURES DIGITALES DE PAIEMENT ET DE TRAITEMENT DE DONNEES AU NIGER

## Introduction

La République du Niger a obtenu un financement de la Banque Mondiale/IDA pour la mise en œuvre du PVI/ANSI, et se propose d'utiliser une partie des fonds pour le recrutement d'une Firme (ou Cabinet de Consultants) pour l'Etude ci-dessous.

## I. Objectifs et périmètre de la mission

L'objectif général de l'étude est de :

- i) Fournir une description précise des fonctionnalités, de la qualité, des niveaux de sécurité et du degré d'ouverture des infrastructures de paiement et de traitement de données numériques qu'il est prévu de mobiliser et d'utiliser dans le cadre des activités de la composante 3 du Projet (Inclusion Financière Numérique).
- ii) Identifier les changements et améliorations éventuels à apporter et les coûts associés,
- iii) Identifier les infrastructures, offre de plateformes et technologies non disponibles sur le marché nigérien mais nécessaires aux activités de la composante 3 et qu'il sera nécessaire de développer ou d'acquérir des fournisseurs extérieurs et fournir les coûts associés.
- iv) Formuler des recommandations sur les différentes options technologiques envisageables avec une présentation de leurs avantages et inconvénients respectifs et une estimation de leurs coûts.

## II. Tâches à effectuer

1. Les tâches à effectuer sont présentées ci-dessous pour chaque activité prévue dans le projet nécessitant le recours à une infrastructure digitale dont la nature est précisée pour chaque cas. Si cela s'avérait approprié, les infrastructures qui seront identifiées et évaluées pourront être communes à plusieurs types de paiement. Le Cabinet devra formuler des recommandations précises à cet effet.

- Digitalisation des paiements effectués par les producteurs pour les achats d'engrais auprès des distributeurs agréés
- Digitalisation des paiements reçus par les producteurs (agriculteurs et/ou éleveurs) pour le produit de la vente de leur production/bétail au sein de plusieurs chaînes de valeur.
- Digitalisation du paiement marchand dans les zones rurales.
- Création d'une plate-forme de données numériques qui comprendra un système d'évaluation du crédit et un registre e-KYC.

## III. Profil du Consultant

2. Le Consultant identifié devra être un Bureau d'études (Firme) de réputation internationale devra avoir réalisé au moins deux (02) missions de nature et d'envergure similaires (attestations de bonne exécution à fournir) au cours des 10 dernières années.

Les cabinets intéressés doivent fournir des informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les services (description de tâches similaires entreprises, disponibilité des compétences appropriées parmi le personnel,

etc.). Plus spécifiquement, le cabinet de consultance et l'équipe proposée doivent démontrer qu'ils présentent le profil suivant :

- Très bonne compréhension et connaissance de l'architecture des TIC et de la sécurité de l'information en ce qui concerne le secteur et les systèmes de paiement, y compris la connaissance des dernières tendances technologiques et des nouvelles initiatives utilisées dans l'espace des paiements numériques.
- Expérience de la réalisation d'évaluations des besoins en infrastructure TIC et de la conception d'une architecture TIC pour des projets complexes ainsi qu'une bonne connaissance des coûts de telles infrastructures.
- Expérience avérée dans la réforme des paiements du gouvernement. Expérience de l'évaluation de logiciels, de systèmes de paiement et d'autres systèmes essentiels à la numérisation des paiements gouvernementaux.
- Expérience avérée de travail avec les banques, institutions de microfinance, fournisseurs de services et de systèmes de paiement et opérateurs de téléphonie mobile offrant des services de mobile money. Connaissance de leur architecture technique et technologique.
- Très bonne compréhension de la manière de concevoir des expériences utilisateur qui simplifient l'utilisation et améliorent l'adoption des canaux de paiement numériques.
- Aptitude à développer une compréhension approfondie des comportements sociaux et économiques et du contexte des utilisateurs qui reçoivent des paiements du gouvernement. Bonne appréhension de la diversité des connaissances financières et numériques, de l'accès au téléphone mobile, de l'accès au système bancaire et des barrières sociales.
- Très bonne compréhension générale de l'inclusion financière et de la finance digitale, de la LBC / FT, des questions de protections de données à caractère personnel.
- Connaissance du contexte nigérien ou de contexte similaire.
- Forte orientation client par une capacité éprouvée à apprendre rapidement et à s'adapter aux besoins du client et au contexte du pays et du projet. Capacité à travailler dans un contexte multiculturel.
- Excellente capacité à produire des rapports de grande qualité.
- **Langues** : le document devra être produit en français ou en anglais – mais devra être traduit en français.

## Composition minimale de l'Equipe

Cette mission est dirigée par un Chef de Projet dont les qualifications sont au minimum les suivantes : avoir mené avec succès au moins 2 missions de nature similaire au cours des 10 dernières années, être titulaire d'un diplôme d'ingénieur en Systèmes d'Information ou en télécommunications (BAC+5), 15 ans d'expérience professionnelle générale.

Les autres personnes clé impliqués dans l'exécution de cette mission doit comporter au minimum :

- Un (01) expert de haut niveau en architecture des systèmes d'information et plates-formes de services (ingénieur BAC+5, 10 ans d'expérience

professionnelle et avoir participé en tant qu'expert a au moins deux (02) projets / missions similaires au cours des 10 dernières années),

- Un (01) expert en interconnexion des systèmes de paiement (BAC+5, 5 ans d'expérience professionnelle et avoir participé en tant qu'expert a au moins deux (02) projets / missions similaires au cours des 10 dernières années),
- Un (01) expert en sécurité des systèmes d'informations repartis (BAC+5, 5 ans d'expérience professionnelle et avoir participé en tant qu'expert a au moins deux (02) projets / missions similaires au cours des 10 dernières années),
- Un (01) spécialiste en inclusion financière (BAC+5 en Economie ou domaine similaire, 5 ans d'expérience pertinente en développement des stratégies de finance digitale dans les zones rurales en Afrique).

Les termes de référence détaillés de la mission sont disponibles sur demande aux adresses :

pvi-bm.recrutements@ansi.ne  
amsatou.yahaya@ansi.ne  
amsatou.yahaya@pvi.ne

## IV. Méthode de sélection

Le Cabinet sera sélectionné en accord avec le «Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets (FPI)» du groupe de la Banque Mondiale, daté de juillet 2016 révisé en novembre 2017 et août 2018.

Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous du **lundi au vendredi de 9 h à 12 h, heure locale** (GMT+1), sauf les jours fériés.

La manifestation d'intérêt, rédigée en français, mettant en exergue les qualifications et expériences pertinentes, ainsi que les attestations et preuves les confirmant, doit être déposée ou expédiée (sur support papier ou par voie électronique) en deux exemplaires (**un original et une copie**) à l'adresse ci-dessous (paragraphe 11) et porter la mention « **Manifestation d'intérêt pour la sélection d'un cabinet de consultance pour une évaluation des infrastructures digitales de paiement et de traitement de données au Niger** », au plus tard **25 mai 2021 à 12 heures locales** (GMT+1).

Le Projet se réserve le droit de demander au besoin les preuves des documents fournis dans le cadre de la candidature, lors de l'évaluation

## Adresse :

Projet Villages Intelligents pour la Croissance  
Rurale et l'Inclusion Numérique (PVI) - Unité  
de Gestion du Projet (UGP) Sis l'angle  
Pharmacie 3 Août – Dar – Es-Salaam – 200 m  
après l'Union Européenne BP : 11968  
Tél : 90 72 24 02  
Email : pvi-bm.recrutements@ansi.ne  
amsatou.yahaya@pvi.ne



<b>Marchés Publics</b>	
REPUBLIQUE DU NIGER CABINET DU PREMIER MINISTRE Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP)	<b>AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL : N°002/ARMP/2021</b>

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite à l'approbation du Plan de Passation des Marchés publié dans le Sahel N°10065 du 1er février 2021 et paru dans le SIGMAP.

2. L'Agence de Régulation des Marchés Publics – ARMP dispose des fonds provenant de la redevance de régulation des marchés publics afin de financer les appuis aux structures de l'Etat impliquées dans la passation des marchés publics et a l'intention d'utiliser une partie de ces ressources pour effectuer des paiements au titre du marché relatif à l'Appel d'Offres National No002/2021/ARMP pour la fourniture de matériel roulant.

3. Le Secrétaire Exécutif de l'Agence de Régulation des Marchés Publics sollicite des offres fermées de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour la livraison du matériel roulant comme suit :

- Lot 1 : 2 véhicules légers de pool type berline
- Lot 2 : 4 véhicules 4x4 Pick up double cabine tout terrain.

4. La passation du marché sera conduite par Appel d'offres ouvert tel que défini dans le Code des Marchés publics aux articles 29 à 39 et ouvert à tous les candidats éligibles.

5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès du Service de la Passation des Marchés de l'Agence de Régulation des Marchés Publics du lundi au jeudi de 09 heures à 17 heures et le vendredi de 9 heures à 12 heures. Tel : 20 72 35 00, E-mail : armp@intnet.ne et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-dessus.

6. Les exigences en matière de qualification sont :

- **Eligibilité des candidats :**
- une attestation de régularité fiscale (ARF) datant de moins de trois (3) mois
- une attestation de non exclusion de la commande publique datant de moins de six (6) mois
- **Qualifications des candidats :**
- être régulièrement inscrit au registre du commerce et du crédit mobilier
- avoir réalisé au moins deux (2) marchés similaires au cours des cinq (5) dernières années (2020, 2019, 2018, 2017, 2016)
- fournir une ligne de crédit (ou attestation bancaire de fonds propres) d'au moins égale à 50% de son offre toutes taxes comprises.

- fournir une autorisation de fabricant selon le modèle joint en annexe

- disposer d'un service après-vente (fournir la liste du matériel technique de maintenance, la liste du personnel technique y compris les CV et les copies des diplômes).

Après attribution du marché et avant approbation, d'autres documents seront demandés ; il s'agit de :

- une attestation de non faillite, de non liquidation des biens et de non cessation de paiements délivrée par les autorités compétentes et datant de moins de trois (3) mois ;
- une attestation de l'inspection du travail et de la CNSS datant de moins de trois (3) mois

7. Les candidats intéressés peuvent consulter gratuitement le dossier d'Appel d'offres complet ou le retirer à titre onéreux contre paiement d'une somme non remboursable de deux cent mille (200 000) Francs CFA à l'adresse mentionnée ci-après. Le mode de paiement sera en espèces.

8. Les offres devront parvenir ou être remises au Bureau d'Ordre de l'Agence de Régulation des Marchés Publics, 394 Rue du Plateau Pl 18 au plus tard le **lundi 31 mai 2021 à 10 heures**. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les offres déposées après la date et l'heure limites fixées pour la remise des offres ne seront pas acceptées. La soumission des offres par voie électronique n'est pas autorisée. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission équivalant à un montant de :

- Lot1 : neuf cent mille (900 000) FCFA,
- Lot 2 : un million cinq cent (1 500 000) FCFA.

9. Les candidats resteront engagés par leur offre pendant une période de cent vingt (120) jours à compter de la date limite du dépôt des offres comme spécifiées au point 18.1 des IC et aux DPAO.

10. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture des plis le **lundi 31 mai 2021 à 11 heures** dans la salle de réunion N°A02 de l'Agence de Régulation des Marchés Publics.

**Le Secrétaire Exécutif**

 <b>Action Contre la Faim - Mission Niger</b>
<h2>AVIS DE MARCHÉ</h2> <h3>TRAVAUX TRANSFORMATION POSTES D'EAU ET TRAVAUX REALISATION FORAGES AVEC POMPE SOLAIRE NE NI 01996</h3>

Action Contre la Faim lutte contre les causes et les effets de la faim et des maladies qui menacent la vie d'enfants, de femmes et d'hommes en situation de vulnérabilité. Fondée en France en 1979, Action Contre la Faim est une organisation non gouvernementale, non politique, non religieuse, et à but non lucratif.

Action Contre la Faim – Mission Niger envisage d'attribuer un marché pour la réalisation des travaux distribués en deux secteurs et différents lots :

- Travaux de transformation des Pompe à Motricité Humaine (PMH) en Postes d'Eau Autonomes (PEA) solaires et de l'optimisation d'une Mini Adduction d'Eau Potable (MAEP) dans le département de Mayahi, Région de Maradi.
- Travaux de réalisation de dix (10) forages équipés d'une pompe immergé solaire et d'un réservoir de 20m3 dans le département de Mayahi, Région de Maradi.

Le dossier d'appel d'offres peut être obtenu à l'adresse mail suivante :

**Mr Christian Bakungu (Coordinateur Logistique)**  
**Tel : + 227 20 75 30 79 | cbakungu@ne.acfspain.org**

**Et eufernandez@ne.acfspain.org en copie.**

Ou à l'adresse physique suivante en format digital (besoin d'une clé USB) :

**Action Contre la Faim – Mission Niger**  
**Avenue des Djermakoyes - BP 11491 Niamey, Niger**  
**(+227) 20 75 30 79**

**Entre 9h30 et 16h00**

Action Contre la Faim ne sera en aucun cas contraint de sélectionner l'offre la plus basse, ni aucune offre. Action Contre la Faim se réserve également le droit d'accepter entièrement ou partiellement une réponse à l'appel d'offres. La date limite de remise des offres est fixée au **17 Mai 2021 à 16h00**.

\* Toutes les heures indiquées sont à l'heure locale du Niger

<b>Marchés Publics</b>	
REPUBLIQUE DU NIGER REGION DE DOSSO DIRECTION REGIONALE DES ENSEIGNEMENTS PROFESSIONNELS ET TECHNIQUES DE DOSSO	<b>AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT</b>

1. Cet avis d'appel d'offres fait suite à l'approbation du Plan de Passation des Marchés 2021 approuvé par la DGCMP par lettre N°000153/MF/DGCMPI/EF/DSI/SPPM/DASPPM du 11 Février 2021.

2. La Direction Régionale des Enseignements Professionnels et Techniques (DREP/IT) de Dosso a obtenu un financement du fonds Commun Sectoriel à l'Education (F.C.S.E.), et à l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché n° 003/FCSE/2021/DREP/IT/DO relatif à l'acquisition en équipements et outillages des Centres d'enseignements technique (CET) de la Région de Dosso

3. La Direction Régionale des Enseignements Professionnels et Techniques (DREP/IT) de Dosso sollicite des offres fermées de la part des candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour l'acquisition en équipements et outillages des Collèges d'Enseignements Techniques (CET) de la Région de Dosso en deux (2) lots comme suit :

**LOT N°1 : Electricité Bâtiment, Construction Métallique ; Agro sylvo Pastoralisme.**

**Lot N° 2 : Mécanique réparation automobile ; Menuiserie Bois ; Economie Familiale (couture)**

Le délai de livraison est de quinze (15) jours

4. La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres ouvert tel que défini dans le Code des Marchés publics aux articles 29 à 39, et ouvert à tous les candidats éligibles.

5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres auprès de la Direction Régionale des Enseignements Professionnels et Techniques de (DREP/IT) de Dosso route Gaya, 1er virage à droite après la Station BABATI Pétrolium Service (à environ 400 m à l'ouest) du lundi au jeudi de 8h à 16 h et le vendredi de 8h à 12h

6. Les exigences en matière de qualifications sont : Voir le DPAO pour les informations détaillées.

7. Les candidats intéressés peuvent consulter gratuitement le dossier d'Appel d'offres complet ou le retirer à titre onéreux contre paiement d'une somme non remboursable de **100 000 FCFA** à l'adresse mentionnée ci-après : **Direction Régionale des Enseignements Professionnels et techniques (DREP/IT) de Dosso**. La méthode de paiement sera en espèces. Le Dossier d'Appel d'offres sera remis à l'acheteur après acquittement du coût d'acquisition.

8. Les offres devront être soumises à l'adresse ci-après Direction Régionale des Enseignements Professionnels et techniques de route de Gaya, 1<sup>er</sup> virage à droite après la station BABATI Pétrolium Service (à environ 400 m à l'ouest) au plus tard le **jeudi 04 juin 2021 à 10 heures**. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

9. Les candidats resteront engagés par leur offre pendant une période de **quatre-vingt-dix (90) jours** à compter de la date limite du dépôt des offres comme spécifiées au point 18.1 des IC et aux DPAO.

1. Le montant de la garantie de soumission est déterminé par lot ainsi :  
**LOT N°1 : trois cent (300 000) mille F CFA**  
**LOT N°2 : trois cent (300 000) mille F CFA**

2. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture des plis le **jeudi 04 juin 2021 à 10 heures 30** à l'adresse suivante : Direction Régionale des Enseignements Professionnels et techniques de route de Gaya, 1<sup>er</sup> virage à droite après la station BABATI Pétrolium Service (à environ 400 m à l'ouest).

**Le Directeur Régional**  
**AWALY BARMOU**

République du Niger SOCIÉTÉ NIGÉRIENNE D'ÉLECTRICITÉ SECRETARIAT GÉNÉRAL DIRECTION PÔLE DÉVELOPPEMENT PROJET D'EXPANSION DE L'ACCÈS À L'ÉLECTRICITÉ - NELACEP CREDIT : IDA - 6388-NE	<b>AVIS DE SOLlicitation DE MANIFESTATIONS D'INTERET</b> <b>N° AMI-001/DPD/HASKE/21</b>
---	--

**SERVICES DE CONSULTANTS POUR LA SÉLECTION D'UN CONSULTANT CHARGÉ DES ÉTUDES DE FAISABILITÉ DE L'HYBRIDATION DES CENTRALES ISOLÉES FONCTIONNANT AU DIESEL - NIGER**

- Le Gouvernement de la République du Niger a obtenu un financement de l'Association Internationale de Développement (IDA) dont une partie a été rétrocédée à la Société Nigérienne d'Electricité (Nigelec), pour couvrir le coût du PROJET D'EXPANSION DE L'ACCÈS A L'ELECTRICITE - NELACEP.
- Il est prévu qu'une partie des sommes accordées au titre de ce financement soit utilisée pour effectuer les paiements prévus au titre du contrat relatif à : «**Services de consultants pour les études de faisabilité de l'hybridation des centrales isolées fonctionnant au diesel**».
- L'objectif principal de la mission est articulé en deux (02) phases avec pour objectifs respectifs : (i) de mener une étude de faisabilité d'hybridation avec du PV et l'expansion de l'accès à l'électricité (ménages, entreprises, etc.) ; cet objectif se focalisera sur les 23 centres isolés sélectionnés par la NIGELEC (voir liste des localités en annexe), et revalorisera les études déjà réalisées des 14 localités dans le cadre du projet NESAP ; et (ii) d'assister la NIGELEC à la passation de marchés des travaux d'hybridation et d'expansion de l'accès pour les sites sélectionnés et assurer la supervision et le contrôle des travaux. La première phase de la mission sera ferme alors que la deuxième quant à elle est optionnelle et conditionnée à la satisfaction de la NIGELEC par la réalisation de la première.
- La NIGELEC à travers la Direction du Pôle Développement (DPD) invite les candidats admissibles à manifester leur intérêt pour fournir les services ci-dessus.
- Les cabinets de consultants intéressés doivent fournir toutes les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les services attendus (brochures, références concernant l'exécution de contrats analogues, expérience dans des conditions semblables au Niger, dans la sous-région ouest africaine ou en Afrique, disponibilité des compétences parmi le personnel, etc.). Les consultants peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives. Toutefois, le nombre total de cabinets d'un tel groupement ne doit pas dépasser deux (02).
- Un consultant sera sélectionné suivant la méthode de Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût (SFQC) en accord avec les procédures définies dans le Règlement : PASSATION DES MARCHÉS DANS LE CADRE DU FINANCEMENT DE PROJETS D'INVESTISSEMENT, Fournitures, Travaux, Services Autres que des Services de Consultants et Services de Consultants, Juillet 2016, Révisions Novembre 2017 et Août 2018.
- Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse ci-dessous et aux heures suivantes : **du lundi au jeudi de 8h30 à 17h 30 et le vendredi de 08 H 30 à 12H 30**.
- Les manifestations d'intérêt doivent être soumises au plus tard le **19 Mai 2021 à 17 heures 30 minutes** à :  
**SOCIÉTÉ NIGÉRIENNE D'ÉLECTRICITÉ – NIGELEC**  
**201, Avenue du Général de GAULLE (PL30), Plateau I,**  
**Attention de : Directeur du Pôle Développement (DPD)**  
**Ville : NIAMEY Code postal : BP 11 202 Pays : NIGER**  
**Numéro de téléphone : +227 20 7520 98**  
**Numéro de télécopie : +227 20 72 32 88**  
**Adresse électronique : maisharou\_balla@yahoo.de etrachmadougou1@yahoo.fr**

## Remise des prix du concours «meilleures œuvres journalistiques pour des élections apaisées au Niger» Le journaliste Ali Maman de l'ONEP remporte le premier prix de la catégorie presse écrite

L'ambassade des États-Unis d'Amérique au Niger en collaboration avec l'Association des professionnelles africaines de la communication (APAC) a procédé, le 3 mai dernier, à la remise des prix du concours des meilleures œuvres journalistiques pour des élections apaisées au Niger. Dans la catégorie presse écrite, notre collègue Ali Maman, journaliste de l'Office National d'Édition et de Presse (ONEP), a remporté le premier prix avec son dossier intitulé «2<sup>ème</sup> tour de l'élection présidentielle au Niger : Institutions et Organisations de la société civile appellent à une campagne responsable pour des élections apaisées».

Au total 23 candidatures ont été enregistrées dont 9 en radio, 7 en télévision, 4 en presse écrite et 3 en presse en ligne. Après examens des dossiers par le jury composé des experts dans chaque catégorie, les résultats du concours se présentent comme suit : le premier prix option radio est remporté par Sakinatou Abdou Sanda du groupe de presse Niger 24. Dans la catégorie presse écrite, c'est Ali Maman, journaliste à l'ONEP qui a gagné le premier prix, avec une note de 15, 16 /20, pour son œuvre «2<sup>ème</sup> tour de l'élection présidentielle au

Niger : Institutions et Organisations de la société civile appellent à une campagne responsable pour des élections apaisées». M. Algalass Addine de la station régionale ORTN de Tillabéri a remporté le premier prix télévision. Dans la catégorie presse en ligne, le premier prix revient à Maman Sabo Bachir de l'Agence Nigérienne de Presse (ANP). Le lauréat du premier prix de la catégorie presse écrite, M. Ali Maman a exprimé sa reconnaissance aux organisateurs du concours, à savoir l'ambassade des USA et son partenaire APAC-Niger. «Je dédie ce prix

à l'ONEP pour la publication de l'article qui m'a valu ce prix», a déclaré le lauréat tout en réitérant ses remerciements à l'endroit des responsables de l'Office.

L'ambassadeur des États-Unis au Niger, SE Eric P. Whitaker a indiqué dans son discours que, «les efforts de l'ambassade des États-Unis dans le cadre du soutien à la presse nigérienne se poursuivront. Nous continuerons d'offrir des programmes de formation et d'échanges aux États-Unis. Nous ne cesserons d'appuyer les journalistes notamment dans leurs efforts pour assurer une presse libre et impartiale au Niger, qui renforce la démocratie, la liberté d'expression et les libertés civiles». Le diplomate américain a aussi souligné que les États-Unis demeurent un partenaire dans cet effort vital. «Aujourd'hui, à l'occasion de la journée internationale de la li-



Le lauréat Ali Maman recevant son prix des mains de l'ambassadeur Eric P. Whitaker

berté de la presse, nous vous honorons tous ainsi que les autres journalistes qui œuvrent tous les jours pour assurer que le "Niger se lève", a ajouté SE Eric P. Whitaker.

Pour sa part, le directeur de la diplomatie publique de l'ambassade des USA, M. Stephen E. Dreikorn, a aussi félicité les journalistes à l'occasion de la journée internationale de la

presse avant de souligner que «cette journée est plus spéciale aujourd'hui car, ça coïncide avec le mois béni de Ramadan». «Notre partenariat avec APAC-Niger souligne la vue des États-Unis du rôle essentiel des médias pour une société libre, dynamique et prospère», a déclaré M. Dreikorn.

● Oumar Issoufou

## Lancement du projet Afri'Kibaaru Sensibiliser les populations du Sahel, à travers les médias, sur les défis du développement durable

Proposer la production et la diffusion d'informations liées au développement durable, dans plusieurs langues locales et la formation de journalistes au traitement de ces questions dans sept pays du Grand Sahel, c'est l'objectif poursuivi par le projet Afri'Kibaaru que mettra en œuvre Canal France International (CFI) et France Médias Monde sur financement de l'Agence Française de Développement (AFD), dans les 42 prochains mois. Le lancement des activités dudit projet sont au centre d'un séminaire ouvert depuis hier matin à Niamey, par le ministère de la Communication et l'AFD-Niger.

Afri'Kibaaru sensibilise, à travers les médias, les populations de sept pays du Grand Sahel aux enjeux liés au climat, au genre, à la santé ou encore à l'éducation et contribue à renforcer leur participation au débat public. Il s'agit, de proposer aux populations du Grand Sahel des informations fiables, accessibles et attractives pour appréhender le développement durable et devenir acteurs de sa mise en œuvre. Le séminaire consacrant le lancement des activités dudit projet constitue un cadre d'échange, de dialogue ouvert et de partage entre ses

acteurs sur les thématiques liées à la mise en œuvre des Objectifs du Développement Durable et la façon dont les médias se mettent au service de ces sujets. Pour M. Ali Seydou, représentant le ministre de la Communication et des relations avec les institutions, l'organisation de ce séminaire est fort utile puisqu'elle permet non seulement de jauger la hauteur des actions de communication et d'information menées par les médias nigériens sur les Objectifs du Développement Durable, mais aussi de jauger surtout leur engagement en faveur des com-

munautés qu'ils devront accompagner dans la construction de nouveaux savoirs sur la santé, l'éducation, les changements climatiques, l'égalité entre l'homme et la femme, etc. C'est également l'occasion pour le ministère d'apprécier la marque d'intérêt des partenaires comme CFI et France Médias Monde.

«Les activités du projet Afri'Kibaaru s'inscrivent dans la continuité du projet Média Sahel et du projet-pilote Dialogue Sahel qui, depuis 2019, ont permis aux médias nigériens et à ceux de l'espace sahélien en général, d'offrir des contenus interactifs et innovants sur les thématiques et problématiques de la jeunesse, en créant des espaces de dialogue et de mise en valeur des initiatives de jeunes», souligne l'inspecteur général des services au ministère de la Communication et des Relations avec les institutions, M. Ali Seydou. Aujourd'hui, c'est donc un palier supplémentaire qui est franchi avec le projet Afri'Kibaaru qui, selon lui, offre aux médias nigériens des oppor-



Le représentant du ministre de la communication au lancement du séminaire

tunités inouïes pour «améliorer leur contribution à la prise en charge de toutes les variables de notre développement, en faveur de la formation des opinions et des convictions sur les causes de notre mal développement».

A ce titre, l'inspecteur des services a invité les responsables des médias, à participer activement aux échanges avec les animateurs des sept modules qui seront soumis à leurs appréciations au cours des prochains

jours. M. Ali Seydou, s'est dit rassuré que les responsables des médias sauront s'approprier les thématiques de ce séminaire afin de «s'investir davantage dans la verbalisation de messages forts et proactifs, en parfaite cohérence avec les ambiances orales des communautés de base et leurs attentes et besoins en informations sur les ODD, nécessaires au développement, surtout en milieu rural».

● Ismaël Chékaré



● *Visite du ministre de la Santé Publique au niveau des centres de vaccination de Covid-19 de Niamey*  
**S'assurer du bon déroulement de cette opération dans la capitale**

À l'Hôpital Général de Référence, la délégation a suivi les explications fournies par les responsables de cet hôpital. C'est ainsi que le directeur médical de HGR chargé de la vaccination et réanimation Covid-19, Dr Foumkoye G. Adamou a indiqué que depuis le début de cette vaccination, il y a près d'un mois, environ 2.224 personnes ont reçu leur première dose dont 1.104 parmi elles ont reçu leur seconde dose, soit 57%. Il a espéré que d'ici la fin de la semaine l'ensemble de ceux qui ont reçu la première auront leur deuxième dose. Par contre, «pour Astra Zeneca, débuté ce lundi, c'est une dizaine de volontaires qui ont été vaccinés», a dit Dr Foumkoye G Adamou. Selon lui, cela s'explique par la jeunesse de notre population. Le Directeur médical de l'HGR dit espérer qu'avec la sensibilisation la population viendra se faire vacciner. Notons que notre pays s'est doté de deux doses de vaccin à savoir le vaccin Astra Zeneca destiné à la tranche de 55 ans à plus et Sinopharm pour les personnes de 18 ans à plus.



**Le ministre de la santé recevant sa 2<sup>ème</sup> dose de vaccin anti Covid-19**

**L**e ministre de la Santé publique, de la Population et des Affaires Sociales, Dr Idi Illiassou Maïnassara, a dit avoir constaté l'engouement pour la vaccination qui s'est traduit par de files d'attente. Il a précisé que 29 sites de vaccination sont prévus au niveau de la capitale notamment dans les quartiers, des services et institutions, des sites communautaires (dans les quartiers) et les deux vaccins précités sont positionnés au niveau de ces centres. C'est pourquoi, le ministre en charge de la santé a invité la population à se rendre aux sites les plus proches pour se faire vacciner. Dr Idi Illiassou Maïnassara

sara a salué les partenaires pour leur soutien au gouvernement dans la mise en œuvre de ce plan de vaccination. Il a relevé le sacrifice consenti par le gouvernement dans l'acquisition de ces produits, tout en précisant que l'objectif est de parvenir à une immunité collective.

Pour sa part, la représentante de l'OMS au Niger Dr Anya

Blanche a dit que la vaccination fait partie de la stratégie de lutte contre la Covid-19 non seulement au Niger mais aussi dans le monde entier. «Avec le respect des principes édictés, l'on peut parvenir à des bons résultats», a-t-elle expliqué. Dr Anya Blanche a félicité les autorités du Niger pour avoir pris à bras le corps cette préoccupation dès le début. Ce qui a permis au Niger d'être parmi les premiers pays à recevoir des vaccins.

De son côté, le représentant de la société civile, Moustapha Kadi a remercié le ministre en charge de la santé pour cette initiative qui implique plusieurs acteurs dans cette

campagne de vaccination contre la Covid-19. «Je figure parmi les Nigériens qui ont déjà reçu leur deuxième dose. Et aujourd'hui, je me porte bien», a-t-il témoigné. Le gouverneur de la région de Niamey, le chargé d'Affaires de l'ambassade de Luxembourg au Niger, la coordonnatrice des SNU au Niger, la directrice du Bureau sous régional pour l'Afrique de l'Ouest de la Commission Economique des Nations-Unies pour l'Afrique (CEA), ont salué cette initiative tout en invitant la population à se protéger contre cette maladie à travers la vaccination.

● **Mamane Abdoulaye**



**La coordinatrice du SNU, Mme Louise Aubin recevant sa dose de vaccin**

● **Communiqué de presse**

**La Francophonie mobilisée pour accompagner le processus de transition au Mali**

**E**n suivi de la résolution adoptée lors du Conseil permanent de la Francophonie des 4 et 5 novembre 2020, Louise Mushikiwabo, Secrétaire générale de la Francophonie, a réuni, mardi 27 avril 2021, un premier Comité ad hoc consultatif restreint sur la situation au Mali. Le Ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale de la République du Mali, S.E.M. Zeïni Moulaye a partagé les avancées et défis, notamment aux niveaux sécuritaires, politiques et économiques, constatés dans la conduite de la transition dans le cadre d'un riche échange avec les Représentants des Etats et gouvernements membres,

ainsi que de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF), de l'Association internationale des Maires francophones et de la Conférence des OING.

L'Envoyé spécial de la Secrétaire générale pour le Mali, S.E.M. Cheick Tidiane Gadio, a présenté les constats et conclusions de la dernière mission d'information et d'évaluation des besoins qu'il a conduite il y a quelques semaines à Bamako.

Les délégations ont échangé sur les nombreux défis à relever dans le contexte de préparations des différentes échéances électorales, tout en relevant les initiatives déjà engagées dans cette perspective par

les autorités et leur engagement à respecter le calendrier de 18 mois prévu par la transition.

Elles ont également salué les efforts menés par les Forces de défense et de sécurité maliennes, les Casques bleus de la MINUSMA, la Force Barkhane et la Force du G5 Sahel, pour lutter contre l'insécurité qui demeure dans les régions du Centre et du Nord.

Les délégations ont encouragé toutes les parties prenantes à s'engager davantage pour renforcer la participation et l'adhésion de l'ensemble des acteurs et populations maliennes à ce processus, avec une attention particulière en fa-

veur de l'inclusion des femmes et des jeunes qui sont essentiels la consolidation durable de la paix. Cette mobilisation de la Francophonie veut concourir à la paix et à la stabilisation du Mali et par là, au bien-être de ses populations.

Enfin, ce Comité ad hoc sur le Mali a permis de mobiliser, pour une logique de solidarité, la communauté institutionnelle francophone en soutien aux efforts des partenaires maliens dans la mise en œuvre des nombreux chantiers de la transition.

La Secrétaire générale a présenté les grandes lignes du Plan d'action de l'OIF en appui au processus électo-

ral ainsi qu'aux réformes institutionnelles engagées par le gouvernement malien, dans le cadre des textes de la transition et qui sera mis en œuvre avec le concours des Etats et gouvernements membres, en étroite coordination avec les autres partenaires multilatéraux et bilatéraux du Mali.

L'OIF compte 88 Etats et gouvernements : 54 membres, 7 membres associés et 27 observateurs.

Pour plus de renseignements sur la Francophonie : [www.francophonie.org](http://www.francophonie.org)

**Source OIF**

REPUBLIQUE DU NIGER  
SOCIETE NIGERIENNE D'ELECTRICITE  
(NIGELEC)  
SECRETARIAT GENERAL  
DIRECTION DU POLE DEVELOPPEMENT

# AVIS DE SOLlicitATION DE MANIFESTATIONS D'INTERET

## N°001/DPD/AFD/2021



### Sélection d'un cabinet pour l'élaboration d'un plan de communication et de sa mise en œuvre pour la Nigelec

1. Le Gouvernement de la République du Niger, à travers la NIGELEC, a reçu des financements de l'Agence Française de Développement (AFD) et de l'Union Européenne (UE), pour les projets CNE1187 (Centrale solaire de Gorou Banda) et CNE1192 (Centrale hybride d'Agadez).
  2. La Société Nigérienne d'Electricité – NIGELEC, désignée Agence d'exécution du projet, lance la présente sollicitation de manifestations d'intérêt en vue de recruter un Consultant qui sera chargé de l'élaboration d'un plan de communication et de sa mise en œuvre au titre des projets CNE1187 (Centrale solaire de Gorou Banda) et CNE1192 (Centrale hybride d'Agadez).
  3. La NIGELEC invite les candidats admissibles à manifester leur intérêt. Les Candidats intéressés doivent produire les informations démontrant qu'ils sont qualifiés et expérimentés pour réaliser les présents Services. A ce titre, ils justifieront qu'ils possèdent des références de prestations récentes et similaires (brochures, références concernant l'exécution de contrats analogues, disponibilité des compétences parmi le personnel, etc.).
  4. Le mandat du Candidat sera de concevoir, piloter et mettre en œuvre une campagne de communication visant à promouvoir deux projets cofinancés par l'Union européenne et l'AFD.
  5. L'objectif de la mission : en accord avec les exigences européennes en matière de communication, assurer la visibilité des projets, des partenaires du projet ainsi que des acteurs concernés et assurer la promotion desdits projets auprès des populations bénéficiaires.
  6. Elle s'articulera autour d'activités d'informations et de communication visant à sensibiliser les populations sur les projets et leurs impacts afin de souligner que ces projets sont menés par l'Etat nigérien et financés par l'AFD et l'Union Européenne. Au-delà, il s'agira d'inscrire ces projets dans le cadre des politiques gouvernementales en matière d'accès à l'électricité, d'autonomisation de la production nationale, de modernisation du secteur électrique, et des actions de l'AFD et de l'UE au Niger.
  7. Les critères d'éligibilité à un financement de l'AFD sont spécifiés à l'Article 1.3 des "Directives pour la Passation des Marchés financés par l'AFD dans les États étrangers", disponibles en ligne sur le site internet de l'AFD : <http://www.afd.fr>.
- Les Candidats ne peuvent soumettre qu'une seule candidature en leur nom propre ou en Groupement. Si un Candidat (y compris le membre d'un Groupement) soumet ou participe à plusieurs candidatures, celles-ci seront éliminées. En revanche, un même Sous-traitant peut participer à plusieurs candidatures.
- Si le Candidat est constitué en Groupement, la Manifestation d'Intérêt doit inclure :
- une copie de l'accord de Groupement conclu par l'ensemble de ses membres, ou
  - une lettre d'intention de constituer un Groupement, signée par tous ses membres et accompagnée d'une copie de l'accord de Groupement proposé.
- En l'absence de ce document, les autres membres seront considérés comme Sous traitants.
- Les références et qualifications des Sous traitants ne sont pas prises en compte dans l'évaluation des candidatures.
8. La NIGELEC dressera une liste restreinte de six (6) Candidats maximum, présélectionnés sur la base des candidatures reçues, auxquels il adressera la Demande de Propositions pour la réalisation des Services requis. Suite aux réponses à la Demande de Proposition, la sélection sera fondée sur la méthode de Qualité-Coût (SFQC), en accord avec les procédures définies par les Directives de passation de marché de l'AFD. ».
  9. Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse ci-dessous de 8 heures à 17 heures 30 minutes du lundi au jeudi et de 8 heures à 13 heures les vendredis.
  10. Les manifestations d'intérêt doivent être soumises en version hard (Papier)\* au plus tard le 18 Mai 2021 à 17 heures 30 minutes :

**SOCIETE NIGERIENNE D'ELECTRICITE – NIGELEC**  
201, Avenue du Général de GAULLE (PL30), Plateau I,  
Attention de : Coordonnateur des Projets AFD (DPD)  
Numéro de téléphone : +227 20 72 26 94  
Numéro de télécopie : +227 20 72 32 88  
Adresse électronique : [moussaalmoustaphait2ie@gmail.com](mailto:moussaalmoustaphait2ie@gmail.com)  
et [rachmadougou1@yahoo.fr](mailto:rachmadougou1@yahoo.fr)

\* Soumission par mail non autorisée

**Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et de responsabilité environnementale et sociale**

Intitulé de l'offre ou de la proposition \_\_\_\_\_ (le "Marché")  
A : \_\_\_\_\_ (le "Maître d'Ouvrage")

1. Nous reconnaissons et acceptons que l'Agence Française de Développement ("AFD") ne finance les projets du Maître d'Ouvrage qu'à ses propres conditions qui sont déterminées par la Convention de Financement qui la lie directement ou indirectement au Maître d'Ouvrage. En conséquence, il ne peut exister de lien de droit entre l'AFD et notre entreprise, notre groupement, nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants. Le Maître d'Ouvrage conserve la responsabilité exclusive de la préparation et de la mise en œuvre du processus de passation des marchés et de leur exécution. Selon qu'il s'agit de marchés de travaux, de fournitures, d'équipements, de prestations intellectuelles (consultants) ou d'autres prestations de services, le Maître d'Ouvrage peut également être dénommé Client ou Acheteur.

2. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement, ni de nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants, n'est dans l'un des cas suivants :

2.1 Être en état ou avoir fait l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire, de sauvegarde, de cessation d'activité, ou être dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature ;

2.2 Avoir fait l'objet :

a) D'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée dans le pays de réalisation du Marché, pour fraude, corruption ou tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché (dans l'hypothèse d'une telle condamnation, nous disposons de la possibilité de joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette condamnation n'est pas pertinente dans le cadre du Marché) ;

b) D'une sanction administrative prononcée depuis moins de cinq ans par l'Union Européenne ou par les autorités compétentes du pays dans lequel nous sommes établis, pour fraude, corruption ou tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché (dans l'hypothèse d'une telle sanction, nous pouvons joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette sanction n'est pas pertinente dans le cadre du Marché) ;

c) D'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée, pour fraude, corruption ou pour tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché financé par l'AFD ;

2.3 Figurer sur les listes de sanctions financières adoptées par les Nations Unies, l'Union Européenne et/ou la France, notamment au titre de la lutte contre le financement du terrorisme et contre les atteintes à la paix et à la sécurité internationales ;

2.4 Avoir fait l'objet d'une réiliation prononcée à nos torts exclusifs au cours des cinq dernières années du fait d'un manquement grave ou persistant à nos obligations contractuelles lors de l'exécution d'un marché antérieur, sous réserve que cette sanction n'ait pas fait l'objet d'une contestation de notre part en cours ou ayant donné lieu à une décision de justice infirmant la réiliation à nos torts exclusifs ;

2.5 N'avoir pas rempli nos obligations relatives au paiement de nos impôts selon les dispositions légales du pays où nous sommes établis ou celles du pays du Maître d'Ouvrage ;

2.6 Être sous le coup d'une décision d'exclusion prononcée par la Banque Mondiale et figurer à ce titre sur la liste publiée à l'adresse électronique <http://www.worldbank.org/debar> (dans l'hypothèse d'une telle décision d'exclusion, nous pouvons joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette décision d'exclusion n'est pas pertinente dans le cadre du Marché) ;

2.7 Avoir produit de faux documents ou s'être rendu coupable de fausse(s) déclaration(s) en fournissant les renseignements exigés par le Maître d'Ouvrage dans le cadre du présent processus de passation et d'attribution du Marché.

3. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement ni de nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants, n'est dans l'une des situations de conflit d'intérêt suivantes :

3.1 Actionnaire contrôlant le Maître d'Ouvrage ou filiale contrôlée par le Maître d'Ouvrage, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction.

3.2 Avoir des relations d'affaires ou familiales avec un membre des services du Maître d'Ouvrage impliqué dans le processus de passation du Marché ou la supervision du Marché en résultant, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction ;

3.3 Contrôler ou être contrôlé par un autre soumissionnaire ou consultant, être placé sous le contrôle de la même entreprise qu'un autre soumissionnaire ou consultant, recevoir d'un autre soumissionnaire ou consultant ou attribuer à un autre soumissionnaire ou consultant directement ou indirectement des subventions, avoir le même représentant légal qu'un autre soumissionnaire ou consultant, entretenir directement ou indirectement des contacts avec un autre soumissionnaire ou consultant nous permettant d'avoir et de donner accès aux

informations contenues dans nos offres ou propositions respectives, de les influencer, ou d'influencer les décisions du Maître d'Ouvrage ;

3.4 Être engagé pour une mission de prestations intellectuelles qui, par sa nature, risque de s'avérer incompatible avec nos missions pour le compte du Maître d'Ouvrage ;

3.5 Dans le cas d'une procédure ayant pour objet la passation d'un marché de travaux, fournitures ou équipements :

a) Avoir préparé nous-mêmes ou avoir été associés à un consultant qui a préparé des spécifications, plans, calculs et autres documents utilisés dans le cadre de la procédure de passation du Marché ;

b) Être nous-mêmes, ou l'une des firmes auxquelles nous sommes affiliées, recrutés, ou devant l'être, par le Maître d'Ouvrage pour effectuer la supervision ou le contrôle des travaux dans le cadre du Marché.

4. Si nous sommes un établissement public ou une entreprise publique, pour participer à une procédure de mise en concurrence, nous certifions que nous jouissons d'une autonomie juridique et financière et que nous sommes gérés selon les règles du droit commercial.

5. Nous nous engageons à communiquer sans délai au Maître d'Ouvrage, qui en informera l'AFD, tout changement de situation au regard des points 2 à 4 qui précèdent.

6. Dans le cadre de la passation et de l'exécution du Marché :

6.1 Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) destinée à tromper délibérément autrui, à lui dissimuler intentionnellement des éléments, à surprendre ou vicier son consentement ou à lui faire contourner des obligations légales ou réglementaires et/ou violer ses règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.

6.2 Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) contraire à nos obligations légales ou réglementaires et/ou nos règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.

6.3 Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à (i) toute Personne détenant un mandat législatif, exécutif, administratif ou judiciaire au sein de l'Etat du Maître d'Ouvrage, qu'elle ait été nommée ou élue, à titre permanent ou non, qu'elle soit rémunérée ou non et quel que soit son niveau hiérarchique, (ii) toute autre Personne qui exerce une fonction publique, y compris pour un organisme public ou une entreprise publique, ou qui fournit un service public, ou (iii) toute autre Personne définie comme agent public dans l'Etat du Maître d'Ouvrage, un avantage indu de toute nature, pour lui-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'il accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte dans l'exercice de ses fonctions officielles.

6.4 Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à toute Personne qui dirige une entité du secteur privé ou travaille pour une telle entité, en quelque qualité que ce soit, un avantage indu de toute nature, pour elle-même ou pour une autre Personne ou entité, afin qu'elle accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte en violation de ses obligations légales, contractuelles ou professionnelles.

6.5 Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas d'acte susceptible d'influencer le processus de passation du Marché au détriment du Maître d'Ouvrage et, notamment, aucune pratique anticoncurrentielle ayant pour objet ou pour effet d'empêcher, de restreindre ou de fausser le jeu de la concurrence, notamment en tendant à limiter l'accès au Marché ou le libre exercice de la concurrence par d'autres entreprises.

6.6 Nous-mêmes, ou l'un des membres de notre groupement, ou l'un des sous-traitants n'allons pas acquérir ou fournir de matériel et n'allons pas intervenir dans des secteurs sous embargo des Nations Unies, de l'Union Européenne ou de la France.

6.7 Nous nous engageons à respecter et à faire respecter par l'ensemble de nos sous-traitants les normes environnementales et sociales reconnues par la communauté internationale parmi lesquelles figurent les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et les conventions internationales pour la protection de l'environnement, en cohérence avec les lois et règlements applicables au pays de réalisation du Marché. En outre, nous nous engageons à mettre en œuvre les mesures d'atténuation des risques environnementaux et sociaux lorsqu'elles sont indiquées dans le plan de gestion environnementale et sociale fourni par le Maître d'Ouvrage.

7. Nous-mêmes, les membres de notre groupement, nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants, autorisons l'AFD à examiner les documents et pièces comptables relatifs à la passation et à l'exécution du Marché et à les soumettre pour vérification à des auditeurs désignés par l'AFD.

Nom : \_\_\_\_\_ En tant que : \_\_\_\_\_

Dûment habilité à signer pour et au nom de : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

En date du : \_\_\_\_\_



## Atelier de formation en Police Citoyenne des cadres intermédiaires de la Police Nationale de la ville de Niamey



Dans le cadre du Projet Police citoyenne, financé par la Fondation Hanns Seidel et piloté par le Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Publique, de la Décentralisation, l'Ecole Nationale de Police et de la Formation Permanente (ENP/FP) a accueilli du 28 au 30 avril 2021, l'atelier de formation en police citoyenne de quatre-vingt (80) cadres intermédiaires de la ville de Niamey repartis dans deux salles.



Lors de la formation

A l'issue des trois (3) jours d'échanges fructueux, les quatre-vingt (80) participants ont vu leurs capacités renforcées en concept de Police citoyenne. Rappelons que le Projet Police citoyenne vise à rapprocher les fonctionnaires de police et les citoyens en vue d'une meilleure sécurité des communautés. La Fondation Hanns Seidel, qui est au service de la démocratie, de la paix et du développement, a initié ce projet depuis 2014 suite à un atelier de validation des stratégies et mécanismes de ce concept. Cet atelier est animé par des experts en la matière, a traité des thématiques importantes qui cadrent avec le concept de police citoyenne.

Ainsi, les formateurs ont déroulé les six (6) modules suivants :

1. La police de proximité, dans le cadre

d'une police citoyenne, l'objectif de toutes les sessions de formation, la police doit adapter son approche pour mieux combattre la criminalité de plus en plus grandissante et multiforme. Il s'agit de la police de proximité qui vise à amener le citoyen à se sentir un peu plus policier, et le policier un peu plus citoyen. Elle vise à assurer notamment une présence policière courante et familière et à créer un climat de confiance entre la police et les citoyens pour bien prendre en compte les besoins et les attentes des populations.

2. Le respect des droits de l'homme, il

s'agit de permettre aux policiers de maîtriser les droits de l'homme afin de les prendre en compte dans l'exécution de leurs missions notamment dans les activités de la police judiciaire et du maintien de l'ordre où ils peuvent porter atteinte à ces droits notamment ceux dits de la première générations qui sont les droits civils et politiques.

3. L'accueil et la communication dans les services de police : une action efficace nécessite une bonne communication et un bon accueil. Ne dit-on pas qu'un bon service commence par un bon accueil. Ce module permettra aux fonctionnaires

de police d'acquérir les bases et les principes de la communication ainsi que les méthodes et techniques d'accueil des populations afin de bien assurer la satisfaction des usagers, la population.

4. La gestion des conflits : identifier les sources et les causes des conflits et outiller les participants des méthodes et techniques permettant de prévenir et gérer certains conflits qui se présentent à eux au quotidien dans le cadre de l'exécution de leurs activités. Il s'agit des conflits entre collègues et aussi avec sa hiérarchie.

5. Les mécanismes de contrôle, rappelé aux agents que la police est un service public. Il peut faire l'objet d'un contrôle interne (pairs et hiérarchie) ou externe (IGSS, CNDH, AN,.....) pour s'assurer que les missions sont accomplies conformément aux textes les régissant.

6. L'éthique et la déontologie : améliorer l'image de la police dans l'accomplissement de leurs missions conformément à leur Ethique et Déontologie. Il faut que dans sa vie privée comme dans l'exercice de ses fonctions l'agent soit un exemple de correction et de rectitude pour les citoyens.

République du Niger Ministère du Pétrole, de l'Energie et des Energies Renouvelables Projet Promotion de l'Accès aux Services Energétiques pour le Développement Local (PPASE-DEL)	<h1>COMMUNIQUE</h1>
Le Projet Promotion de l'Accès aux Services l'Energétiques pour le Développement Local (PPASE-DEL) envisage une mise à jour de sa base de données de fournisseurs.	
Aussi, il invite tous ceux désirant travailler avec le projet de bien vouloir déposer un dossier comprenant les pièces ci-dessous <b>au plus tard le 17/05/2020</b> sis dans ses locaux Rue de la Tarka Ex-ONERSOL B.P : 11 207 Tél : 20 72 49 72 Niamey.	
Il s'agit de :	
1. Une demande d'agrément, 2. Une copie du registre de commerce légalisée, 3. Une copie du NIF légalisée, 4. Les références techniques (Ressources humaines, financière, logistique, CV des collaborateurs, attestation de bonne exécution, catalogue des équipements fournis antérieurement, etc. ...)	
Enfin les domaines d'intervention sont :	
★ Les études de faisabilité participative relatives aux Plates-Formes Multifonctionnelles (PTFM), ★ Les formations en alphabétisation fonctionnelle, ★ Les formations des meunières, ★ La fourniture des équipements des Plates-Formes Multifonctionnelles (PTFM), ★ La fourniture des matériels mécanique et électrique des Plates-Formes Multifonctionnelles (PTFM), ★ Construction des châssis ★ Les consommables de bureaux et informatiques,	
<b>Le Coordonnateur National</b>	

REPUBLIQUE DU NIGER MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE HOPITAL NATIONAL DE NIAMEY	<h2>Marchés Publics</h2> <h3>AVIS DE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS ET DE PRIX</h3> <p>N°002/HNN/DAF/SPM/DSP/2021</p> <h4>RELATIF A L'ACQUISITION ET L'INSTALLATION D'UN ECHOGRAPHE</h4>
1. Le présent avis fait suite au Plan Prévisionnel de Passation de Marchés à son additif N°03 approuvé par lettre N° 00.53/MF/DGCM/EF/DSI/SPM/DASPPM du 27/04/2021, publié dans le SAHEL QUOTIDIEN N°10116 du 03/05/2021 et en attente d'être saisi dans le SIGMAP ;	
2. L'Hôpital National de Niamey (HNN) invite les candidats remplissant les conditions requises à présenter une offre sous pli cacheté pour l'acquisition d'analyseur d'hématologie pour les urgences du laboratoire de biologie.	
3. Le délai de livraison est de <b>vingt (20) jours</b> ;	
4. La participation à la concurrence est ouverte à toutes les personnes physiques ou morales ou groupements desdites personnes en règle vis à vis de l'Administration (voir détails dans instructions aux soumissionnaires) pour autant qu'elles ne soient pas sous le coup d'interdiction ou de suspension;	
5. Les candidats intéressés peuvent obtenir un complément d'information et consulter gratuitement le dossier de Demande de Renseignements et de Prix au Service Passation des Marchés Publics à l'Hôpital National de Niamey (SPMP/DSP/HNN) les jours ouvrables de 09 heures à 13 heures;	
6. Tout candidat éligible, intéressé par le présent avis, doit acheter un jeu complet du dossier Demande de Renseignements et de Prix, auprès	
du Service Passation des Marchés Publics moyennant paiement d'un montant non remboursable de <b>deux cent cinquante mille (250.000) F.CFA.</b>	
7. En cas d'envoi par la poste ou tout autre mode de courrier, les frais y afférents sont à la charge de l'acheteur et l'Autorité contractante ne peut être responsable de la non réception du dossier par le candidat;	
8. Les offres présentées en <b>un original (1) et trois (3) copies</b> , conformément aux Instructions aux Soumissionnaires devront parvenir ou être remises au service Passation des Marchés Publics, BP : 238 /HNN <b>au plus tard le 12/05/2021 à 9 heures 30</b> ;	
9. L'ouverture des plis aura lieu <b>le même jour à 10h00 mn</b> dans la <b>salle de réunion de l'Hôpital National de Niamey</b> en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent y assister;	
10. Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pour un délai de <b>soixante (60) jours</b> , à compter de la date limite de remise des offres ;	
11. Par décision motivée, l'Hôpital National de Niamey se réserve le droit de ne donner aucune suite à tout ou partie de la présente Demande de Renseignements et de Prix.	
Le Directeur Général <b>DR GAGARA ABDOU DALLA</b>	



# Directeur Exécutif National de Transparence, Redevabilité, Intégrité (TRI- Niger)

Le vendredi 02 Avril 2021, le dixième président de la République du Niger, S.E MOHAMED Bazoum a prêté serment avant d'être renvoyé par la COUR CONSTITUTIONNELLE, à l'exercice de ses fonctions.

Dans ce discours programme, le Président de la République a pris beaucoup d'engagements, parmi tous ceux-ci, nous voudrions nous appesantir sur celui relatif à la promotion de la bonne gouvernance et la lutte contre la corruption au Niger.

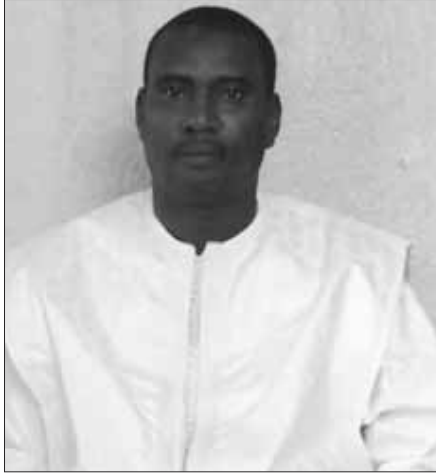
En effet, faut-il le rappeler, la décennie de son prédécesseur a fortement été interpellée dans ce domaine.

A en croire le Président de la République, les délinquants à col blanc ne bénéficieront d'aucun soutien, ni de leur parti politique, ni de leur ethnie, encore moins de leur communauté. Cette forte phrase ne peut nous laisser indifférent en tant que citoyen mais aussi en tant que responsable d'Association travaillant dans le domaine depuis déjà une décennie.

L'intention est très noble et il faut l'applaudir et la soutenir car faut-il le rappeler, la lutte contre la corruption est d'abord et avant tout une question politique, avant d'être une question technique.

Il faudra donc une volonté politique clairement exprimée et un consensus politique entre tous les acteurs politiques pour arriver à une lutte efficace contre la délinquance économique et financière dans notre pays.

Cette volonté politique doit aussi se traduire par une impunité zéro contre une telle infraction, tout en mettant à la Justice les moyens humains et matériels



M. Amadou Hassane DIALLO

conséquents.

Des réformes audacieuses doivent être engagées dans le domaine législatif et réglementaire pour prévenir et réprimer la corruption ; cela va inclure l'adoption d'une Loi portant prévention et répression de la corruption, la protection des dénonciateurs et la promotion de l'intégrité. Il ne sera pas aussi superflu de penser à une réforme concernant la déclaration de patrimoine de la part des ordonnateurs et des comptables publics patents et de fait. Cette réforme doit viser la promotion de la redevabilité et de la transparence.

La réforme doit aussi toucher la Haute Autorité à la Lutte contre la Corruption et les infractions Assimilées (HALCIA). Il nous semble à ce niveau que la réforme doit avoir comme base la Convention des Nations Unies contre la Corruption et celle de l'Union Africaine contre la Corruption et les infractions assimilées mais aussi les dix principes dits de JAKARTA.

La dépolitisation de l'administration constituera l'autre défi à surmonter pendant ce mandat du Président de la République, pour réussir la lutte contre la corruption et la promotion du mérite et de l'intégrité dans l'administration publique.

La société civile active dans le domaine de la promotion de la bonne gouvernance devra encourager et soutenir les initiatives dans ce sens tout en travaillant à la promotion de la culture de la redevabilité.


A ce niveau l'idée sera d'organiser et d'encourager les citoyens depuis le niveau local à demander des comptes à leurs dirigeants à travers les redditions de comptes et la participation à la vie locale.

Tout ce travail doit être accompagné par l'émergence d'une presse d'investigation plus audacieuse et professionnelle.

A la fin, il faudra arriver à un véritable engagement et mobilisation citoyenne contre la corruption. En effet, nous ne réussissons le combat que par un comportement citoyen contre la corruption c'est-à-dire que le citoyen refuse la corruption et la dénonce lorsqu'il en est témoins et ou victime.

Par Amadou Hassane DIALLO,

Directeur Exécutif National de TRI Niger



**Marchés Publics**

**AVIS D'APPEL D'OFFRES**

REPUBLIQUE DU NIGER  
REGION DE MARADI  
DIRECTION DE L'ELEVAGE  
ECOLE DES SURVEILLANTS  
D'ELEVAGE DE MARADI

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite au Plan Prévisionnel de Passation des Marchés, Référence du DAO N°001/2021/ESE/MI, approuvé par la lettre N°000072/MF/DGCM/EF/DSI/SPM/DASPPM du 20 Janvier 2021.

2. La Direction Régionale de l'Elevage de Maradi a obtenu des fonds du Budget National, afin de financer l'achat des produits alimentaires, pour le compte de l'Ecole des Surveillants d'Elevage de Maradi, et à l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre dudit Marché.

3. La Direction Régionale de l'Elevage de Maradi sollicite des offres fermées de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour la livraison des produits alimentaires répartie en seul lot comme suit: **Achat des Produits Alimentaires.**

4. La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres ouvert national tel que défini dans le Code des Marchés publics aux articles 28,29 et 30, ouvert à tous les candidats éligibles.

5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de l'Ecole des Surveillants d'Elevage de Maradi, téléphone 20 410 345 et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-après Ecole des Surveillants d'Elevage de Maradi, téléphone 20 410 345, matinée de 8h à 13h et soirée de 15h à 18h.

6. Les candidats intéressés peuvent consulter gratuitement le dossier d'Appel d'offres complet

ou l'acheter à titre onéreux contre paiement d'une somme non remboursable de cent mille (100 000) francs CFA à l'Ecole des Surveillants d'Elevage de Maradi téléphone 20 410 345. La méthode de paiement sera comptant. Le Dossier d'Appel d'offres sera adressé par l'acheminement à domicile par messagerie.

7. Les offres devront être soumises à l'adresse ci-après DIRECTION REGIONALE DE L'ELEVAGE DE MARADI, téléphone 20 410 204 au plus tard le 01/Juin / 2021 à 10 heures. Les offres déposées après la date et l'heure limites fixées pour la remise des offres ne seront pas acceptées.

8. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission en chèque certifié, d'un montant égal à deux pour cent (2%) du montant prévisionnel du marché.

9. Les candidats resteront engagés par leur offre pendant une période de cent vingt (120) jours à compter de la date limite du dépôt des offres comme spécifié au point 18.1 des IC et aux DPAO.

10. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture des plis le 01/Juin/ 2021 à 11 heures dans les locaux de la Direction Régionale d'Elevage de Maradi.

Par décision motivée, l'Administration se réserve le droit de ne donner aucune suite à tout ou partie du présent Appel d'offres.

Le DREL/Maradi

## PLACARDS

PUBLICATION D'EXTRAIT DU CAHIER DES CHARGES

A la requête de **ECOBANK NIGER SA**, avec Conseil d'Administration au Capital de 10.961.900.000 FCFA, avant son siège social à Niamey, Angle Boulevard de la Liberté et Rue des Bâtisseurs, BP : 13.804 Niamey, Niger, immatriculé au RCCM de Niamey sous le numéro RCCM-NI-NIM 2003 B 818, agissant par l'organe de son Directeur Général Monsieur DIDIER ALEXANDRE CORREA, assistée de Maître **MAYAKI Amadou, Avocat à la Cour de Niamey, BP : 10.401, tel : (00227) 96.98.36.08**, en l'étude duquel domicile est élu pour la présente saisie immobilière et ses suites, en application de l'article 269 de l'AJVE Poursuit l'adjudication de deux (2) immeubles objet des Titres Fonciers n° 23249 et 23250 de la République du Niger appartenant à Monsieur **Moussa MAHAMAN RABIOU** ;

En vertu de la grosse l'affectation hypothécaire en date du 29 décembre 2009 portant inscription hypothécaire au profit de la requérante pour sûreté et garantie du remboursement des sommes, avec intérêts, accessoires et frais de poursuite, de **48.110.411 FCFA** sur (2) terrains objet des Titres Fonciers n° 23.249 et n°23.250

de la République du Niger ;  
La mise à prix est fixée à :  
**Titre Foncier n° 23.249 : vingt-cinq millions (25.000.000 FCFA)**  
**Titre Foncier n° 23.250 : quinze millions huit cent cinquante mille (15.850.000 FCFA)**  
L'audience d'adjudication aura lieu le 26/05/2021 à 08 heures 30, devant le Tribunal de Grande Instance de MARADI ;  
L'adjudication sera prononcée au plus offrant et au dernier enchérisseur ;  
**Les enchères sont fixées à : 2.000.000 FCFA**  
Dans les vingt (20) jours à compter de l'adjudication, l'adjudicataire devra payer en espèce ou par chèque certifié, tous les frais de poursuite et le prix d'adjudication, sous peine de poursuite par la voie de folle enchère ;  
Il supportera en plus tous les frais nécessaires à l'inscription et à la conversion de ses droits sur l'immeuble adjudgé ;  
La vente sera faite sans garantie de tous éventuels vices qui viendraient à être découverts après l'adjudication ;  
Le créancier poursuivant donnera mainlevée d'hypothèque dès paiement du prix de l'adjudication et de ses accessoires ;  
A défaut d'enchères et dès la première audience, le créancier poursuivant sera déclaré à sa demande, adjudicataire pour le montant de la mise à prix pour chaque immeuble.

**Maitre MAYAKI Amadou**

## Burkina Faso

### Plus d'une dizaine de civils tués dans une attaque dans l'est du pays (officiel)

Plus d'une dizaine de personnes ont été tuées lundi, dans une attaque perpétrée par des hommes armés non identifiés contre le hameau agricole de Kodyel, dans la région de l'Est du Burkina Faso, a-t-on appris de source officielle.

Le bilan provisoire fait état de deux volontaires pour la défense de la patrie (VDP) tombés, en plus d'une dizaine de civils tués, de nombreux blessés, ainsi que de plusieurs concessions et greniers incendiés, a indiqué dans un communiqué le gouverneur de la région de l'Est, le colonel Saïdou T. P. Sanou.

Le Centre de santé et de promotion sociale (CSPS) de ladite localité a été saccagé et des produits pharmaceutiques emportés, a-t-il ajouté, condamnant avec "fermeté" une attaque "lâche et bar-

bare". Il a assuré qu'une opération de ratisage était en cours dans la zone, tout en appelant les populations non seulement à la vigilance mais aussi à une étroite collaboration avec les Forces de défense et de sécurité (FDS).

Des sources indépendantes ont informé Xinhua que plusieurs civils avaient été tués dans cette attaque. Lundi à 18H30 GMT, l'attaque n'a toujours pas été revendiquée et aucune réaction officielle des autorités burkinabè n'a été émise.

Dans la même région, une em-

buscade tendue à une patrouille antibraconnage le 27 avril a fait trois morts, dont les journalistes espagnols Roberto Fraile et David Beriain, ainsi qu'un Irlandais travaillant pour une ONG de défense de l'environnement, Rory Young. Le même jour, des individus armés non identifiés ont attaqué des villages dans la région du Sahel, faisant au moins 18 morts selon le gouvernement burkinabè. Depuis 2015, le Burkina Faso est en proie à des attaques terroristes qui ont fait de nombreuses victimes et des milliers de déplacés. Elles sont récurrentes dans les régions du Sahel, du Centre-nord, de l'Est et dans l'ouest du pays, qui ont été placées régulièrement sous couvre-feu depuis 2019.

(Xinhua)

## Nigeria

### Une attaque dans le nord du pays fait au moins 10 morts

Plus d'une dizaine de personnes, dont sept soldats, ont été tuées par des combattants islamistes lors d'une attaque dans le nord-est du Nigeria, a-t-on appris de quatre sources sécuritaires.

Les assaillants sont arrivés dimanche matin à bord de motos dans la communauté Ajiri, dans la province de Borno, où ils ont tué un officier de l'armée et

six soldats, ont déclaré les sources. Ils ont aussi tué six civils, incendié des habitations et emporté des objets de valeur, ont-elles ajouté.

Dans un communiqué, l'armée ni-

gériane a indiqué que ses soldats avaient repoussé l'attaque mais que les insurgés ont abattu certains habitants et deux membres du personnel militaire. Les attaques de ce type se sont multipliées dans la région ces derniers mois, avec des dizaines de soldats tués et des milliers de personnes déplacées.

(Reuters)

## RDC

### Le président décrète l'état de siège dans deux provinces confrontées à la violence

Le président de la République démocratique du Congo (RDC) Félix Tshisekedi a annoncé lundi soir sa décision de remplacer les autorités civiles par des militaires et des policiers dans les provinces du Nord-Kivu et de l'Ituri (nord-est), où l'état de siège entrera en vigueur jeudi, pour faire face à l'insécurité croissante dans cette région.

L'état de siège dans les deux provinces débute jeudi pour une durée de 30 jours, indique l'ordonnance présidentielle lue lundi par le porte-parole du président congolais Tharsice Kasongo Mwema. "Pour faire face à la situation pendant l'état de siège, les autorités civiles des gouvernements provinciaux de l'Ituri et du Nord-Kivu, celles des entités décentralisées et déconcentrées des dites provinces seront remplacées par les officiers des forces armées de la RDC et/ou de la police nationale congolaise (PNC) désignés à cet effet", note l'ordonnance.

L'état de siège avait été annoncé le 30 avril. "L'objectif est de mettre rapidement fin à l'insécurité qui tue quotidiennement nos concitoyens dans cette partie du pays," avait déclaré vendredi dernier le porte-parole du gouvernement, Patrick Muyaya. M. Tshisekedi a pris cette décision en invoquant l'article 85 de la Constitution suite à la situation d'insécurité qui prévaut dans ces deux provinces, no-

tamment les tueries en masse frappant la population civile depuis plusieurs années.

Le 26 avril, le Premier ministre Jean-Michel Sama Lukonde, lors de l'investiture de son nouveau gouvernement devant les députés, avait présenté ses plans pour stabiliser cette partie du pays en proie aux violences commises depuis des décennies par des groupes armés locaux et étrangers.

Le chef du gouvernement congolais avait déjà évoqué la proclamation de l'état d'urgence sécuritaire, avec le remplacement de l'administration civile par une administration militaire. Depuis le début du mois d'avril, plusieurs manifestations ont secoué les villes de Beni et de Butembo dans la province du Nord-Kivu où la population s'est soulevée contre les rebelles ougandais des Forces démocratiques alliées (ADF) qui sèment la terreur dans cette région.

(Xinhua)

République du Niger,  
Ministère de l'Intérieur et de la  
Décentralisation,  
Direction Générale de l'Etat Civil,  
des Réfugiés et des Migrations.

## AVIS D'APPEL D'OFFRES

Dans le cadre de la modernisation du système de l'état civil, la Direction Générale de l'Etat Civil, des Migrations et des Réfugiés (DGECM/R) a sollicité et obtenu du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), à travers le Projet « Services Publics Locaux de Qualité fournis », un financement pour la mise en place des guichets uniques de l'état civil et de l'identification des personnes.

1. Le présent Avis d'Appel d'Offres s'inscrit dans le cadre des **constructions des bâtiments pour abriter les guichets uniques de l'état civil et de l'identification des personnes dans les communes urbaines de Magaria, Tessaoua, Dogondoutchi et Filingué.**

2. La passation du marché sera conduite par demande de renseignements telle que spécifié à l'article 5 du décret n° 2016-641/PRN/PM du 1er décembre 2016, portant Code des Marchés Publics et des Délégations de Service Public est ouvert à tous les candidats éligibles.

3. Le délai d'exécution du marché est de **six (6) mois.**

4. Les soumissionnaires intéressés peuvent consulter gratuitement du lundi

au vendredi aux heures de services le dossier de demande de renseignement ou le retirer à titre onéreux contre le paiement d'une somme non remboursable de **cent mille (100 000) FCFA** à la DGECM/R sis au Commissariat de la Francophonie. BP 622 Niamey. Tel :96 27 72 70/ 96 53 12 97

5. Les offres doivent être déposées, sous enveloppe fermée, avec le nom ou le cachet du soumissionnaire, à l'adresse ci-après : **Direction Générale de l'Etat Civil, des Migrations et des Réfugiés au plus tard le 20 mai 2021 à 17h30mn.** Les offres déposées après la date et l'heure fixées pour la remise des offres ne seront pas acceptées.

6. Les candidats resteront engagés par leur offre pendant une période **quinze (15) jours** à compter de la date limite du dépôt des offres.

7. Les offres seront ouvertes en présence des candidats ou de leurs représentants qui souhaitent assister à l'ouverture des plis **le 24 mai 2021 à 10 heures** dans la **salle de réunion de ladite Direction Générale.**



## AVIS A MANIFESTATION D'INTERET

### Publication : ECOBANK Niger

#### Objet

Le présent avis à manifestation d'intérêt a pour objet le recrutement d'un prestataire au niveau de chacun des domaines ci-dessous :

- Domaine 1 : Maintenance électricité.
- Domaine 2 : Maintenance froid.
- Domaine 3 : Maintenance des équipements de sécurité. (Vidéo-surveillance ; anti-intrusion ; détection incendie ; contrôle accès)

#### Description des tâches.

1. Les tâches à exécuter sont décrites dans les différents cahiers des charges.

#### Condition de participation

2. La présente consultation est un appel d'offres ouvert.

#### Acquisition du cahier de charges

3. Les Cahiers de charges peuvent être retirés tous les jours ouvrables de la semaine au niveau des services Généraux au siège de l'agence Principale Ecobank à Niamey de 09 heures à 15 heures 30 minutes du 06 Mai au 13 Mai 2021 moyennant le paiement d'une somme non remboursable de **cinquante mille francs CFA. (50 000 FCFA)** par cahier de charges.

#### Date limite de dépôt des offres

4. Toutes les offres doivent être déposées **le 28 Mai 2021 à 16 h 30 mn au plus tard au service courrier d'ECOBANK NIGER**, sis angle Boulevard de la liberté et rue des Bâtisseurs.  
5. Toute offre reçue après la date limite ne sera pas prise en considération  
**Les Soumissionnaires consentent d'ores et déjà au droit de la Banque à ne pas donner suite au présent avis.**

Le Directeur Général

CONSEIL DE L'ENTENTE  
SECRETARIAT EXECUTIF

# AVIS D'APPEL A CANDIDATURES

N° 228/CE/SE



POUR LE RECRUTEMENT D'UN(E) ASSISTANT(E) DE DIRECTION AU SECRETARIAT EXECUTIF DU CONSEIL DE L'ENTENTE

**Poste : Assistant (e) de Direction**  
**Date de publication : 05/05/2021**  
**Date limite de dépôt : 28/05/2021**

Le Conseil de l'Entente est une Organisation de coopération et d'intégration sous-régionale, comprenant le Bénin, le Burkina, la Côte d'Ivoire, le Niger et le Togo dont le siège est à Abidjan, en République de Côte d'Ivoire.

Les principaux objectifs du Conseil de l'Entente consistent à contribuer au renforcement des relations politiques entre les Etats membres ; promouvoir dans l'Espace Entente et dans la sous-région ouest africaine, une intégration politique et culturelle ; améliorer le développement économique des Etats membres à travers la réalisation de projets et programmes conjoints susceptibles d'accroître le bien-être de leurs populations respectives.

Le Secrétariat Exécutif qui est l'organe exécutif du Conseil de l'Entente, veut renforcer sa capacité de gestion en procédant au recrutement d'un(e) Assistant (e) de Direction.

Par le présent appel à candidatures, il invite par conséquent, les ressortissants intéressés des cinq (5) Etats membres du Conseil de l'Entente à faire acte de candidature pour le poste.

Il est précisé ci-après les tâches, qualifications requises et compétences particulières du poste.

## I. Caractéristiques du poste

Sous l'autorité hiérarchique et la supervision du supérieur hiérarchique, l'Assistant(e) de Direction sera principalement chargé (e) de passer, recevoir et filtrer les appels téléphoniques; accueillir et prendre les rendez-vous des visiteurs; assurer le classement et l'archivage des courriers, documents et dossiers; rédiger des courriers départ, rapports et autres documents; assurer la liaison entre son Service et les Directions, Départements et autres Services de l'Institution; préparer et organiser les réunions et séances de travail;

assurer le rangement des dossiers du bureau et veiller au nettoyage des meubles et autres accessoires par le technicien de surface; veiller à la bonne tenue des divers registres et du matériel bureautique; organiser les missions particulières et les activités confidentielles; assurer l'approvisionnement du service en fournitures de bureau; passer et recevoir les fax; déposer les parapheurs pour signature et

avertir les services concernés pour les reprendre •

et effectuer toutes autres tâches pouvant lui être assignées dans le cadre de l'exécution de son travail.

## II. Qualifications et Aptitudes

### a. Profil du candidat

Le/la candidat(e) au poste d'Assistant (e) de Direction doit avoir les qualifications ci-après :

être titulaire d'un diplôme de BAC+2 ou Bac+3 en Assistanat de Direction ou d'un diplôme équivalent

justifier d'au moins (03) années d'expérience professionnelle acquises dans les fonctions similaires au sein d'un service administratif ;

Une expérience dans une Organisation Internationale serait un atout.

### b. Compétences requises

Le/ la candidat(e) doit

avoir une parfaite maîtrise de l'outil informatique et de ses applications bureautiques et en technique de secrétariat ; notamment la maîtrise des outils Microsoft Office (Word, Excel, Powerpoint, Publisher, Outlook) et

Internet ; avoir une excellente expression orale et rédactionnelle ; avoir un esprit d'initiative et de discrétion ;

avoir une bonne aptitude à travailler en équipe et dans un environnement multinational et multiculturel ;

avoir une connaissance générale des techniques de gestion administrative et de secrétariat ;

une formation complémentaire en technique de Communication et en Anglais serait un atout.

### c. Exigences du poste

Le/la candidat(e) doit :

avoir un sens de l'organisation, un esprit d'analyse, de synthèse, sens de la confidentialité, sens de la communication ; avoir une large disponibilité, probité morale et rigueur ;

avoir une grande capacité d'adaptation et une capacité à travailler sous une forte pression avoir une capacité d'organisation des priorités et du respect des délais • avoir un sens élevé de responsabilité • avoir au maximum trente-cinq (35) ans révolus au 31 décembre 2020 ;

Les candidats doivent avoir la nationalité de l'un des Etats membres du Conseil de

l'Entente.

## III. Classification catégorielle

Le/la candidat(e) recruté(e) sera intégré(e) comme Cadre moyen et classé(e) dans la catégorie professionnelle A, échelle 1, échelon 1 de la grille des salaires du personnel du Secrétariat Exécutif du Conseil de l'Entente.

### a. Dossier de candidature

Le dossier comprend

- une lettre de motivation dûment signée, adressée au Secrétaire Exécutif du Conseil de l'Entente dans laquelle le candidat développera ses motivations et attentes. Cette lettre devra comporter l'adresse postale, les coordonnées téléphoniques, et l'adresse électronique du candidat un curriculum vitae détaillé, certifié, daté et signé par le candidat ; les copies légalisées des diplômes et certificats de travail ; une copie certifiée conforme de l'extrait d'acte de naissance ou du jugement supplétif en tenant lieu ;
- une copie certifiée conforme du certificat de nationalité •
- un extrait de casier judiciaire datant de moins de trois (03) mois ;
- les attestations des états de service, de l'expérience et des qualités de l'intéressé(e).

Ledit dossier sera ensuite envoyé par courrier électronique aux adresses e-mail suivantes :

**-idi.ali@conseildelentente.org**

**-ayaba.aimee.goudioako@conseildelentente.org et sur**

**-drissa.traore@conseildelentente.org**

L'offre est disponible sur notre site <http://www.conseildelentente.org>

### b. Date limite d'envoi du dossier

La date limite de réception du dossier est fixée au **28 mai 2021 à 16 heures 00 GMT au plus tard.**

Le Conseil de l'Entente se réserve le droit d'annuler le processus de recrutement à tout moment sans que cela ne lui porte préjudice.

Seul(e)s les candidat(e)s qui auront satisfait les exigences du poste et auront été retenu(e)s pour une évaluation plus approfondie seront contacté(e)s.

**Le Secrétariat Exécutif**



**La durée de formation des gisements métalliques**

Combien de temps un gisement métallique met-il à se former dans la croûte terrestre ? Cette question est sujette à débat depuis la naissance de la métallogénie. Les méthodes de géochronologie traditionnelles utilisant des isotopes radiogéniques sont encore trop imprécises pour dater correctement la mise en place des gisements hydrothermaux dans la croûte terrestre. Leur marge d'erreur est rarement inférieure au million d'années, ce qui ne permet pas de bien distinguer les différentes étapes de la minéralisation.

Une équipe de recherche a développé une méthode permettant d'estimer la durée de formation des gisements métalliques en s'appuyant sur les isotopes stables du fer de la pyrite, minéral ubiquiste des minerais hydrothermaux. Pour cela, les chercheurs ont d'abord simulé en laboratoire la formation de la pyrite en mélangeant une solution aqueuse riche en soufre et une solution aqueuse riche en fer dans un autoclave, sorte de cocotte-minute recréant les conditions de température et de pression typiques de la formation des gisements hydrothermaux. Ils ont ensuite suivi l'évolution de la composition chimique et isotopique du fluide et de la pyrite précipitée au cours du temps en utilisant un spectromètre de masse dit "multicollection" de haute résolution à source plasma.

En couplant ces expériences à des modélisations moléculaires et en les comparant aux minéraux de gisements hydrothermaux,

ils ont pu estimer pour la première fois les vitesses de précipitation et d'équilibre de la pyrite. Les durées d'événements minéralisateurs s'avèrent beaucoup plus courtes que ce que l'on pensait: elles peuvent être de quelques mois seulement aux températures hydrothermales typiques (300-500°C). Cette approche offre donc une résolution temporelle beaucoup plus fine que les méthodes de géochronologie traditionnelle. Elle ouvre la perspective d'une meilleure compréhension des différentes étapes de la formation des gisements de métaux et de l'évolution des systèmes géothermaux anciens sur Terre.

Techno-Science.net

**Vaccins: le seuil du milliard est officiellement franchi**

Il aura suffi de quatre mois pour distribuer le premier milliard de doses de vaccins contre la COVID. Et le deuxième milliard pourrait être distribué encore plus vite. Mais pour l'instant, les trois quarts de ces doses sont allées dans seulement 10 pays. En date du 1er mai, selon les chiffres de l'OMS, 7,3% de la population avait reçu au moins une dose. La Chine et les États-Unis, à eux seuls, représentaient près de la moitié de ce total avec quelque 500 millions de doses à eux deux, sur 1,1 milliard en tout. Mais parallèlement, seulement 2% de ces vaccins sont allés dans l'entièreté du continent africain.

À l'évidence, il est impossible de mettre fin à une pandémie si seulement une dizaine de pays sont vaccinés, commente dans la

revue Nature l'expert en vaccins Peter Hotez, du Collège Baylor de médecine à Houston. Et encore, "une dizaine de pays" est une mesure relative, puisque le troisième pays à avoir distribué le plus grand nombre de doses du vaccin est l'Inde: mais même ses 150 millions de doses ne représentent que 10% de sa population, avec les résultats catastrophiques que l'on peut observer là-bas ces dernières semaines. Si on regarde plutôt les statistiques par l'angle du pourcentage des populations vaccinées, seulement deux pays ont distribué au moins une dose à au moins la moitié de leur population, soit Israël et le Royaume-Uni. Quelques-uns s'approchent rapidement de ce seuil, comme les États-Unis et le Chili. Dans la dernière semaine d'avril, le total de doses administrées dans le monde approchait les 19 millions par jour.

Techno-Science.net

**El Niño ou le chaos océanique ?**

L'Océan Pacifique Sud-Ouest, et ses nombreux pays insulaires, sont affectés par le phénomène El Niño Southern Oscillation (ENSO). Les impacts de ce mode de variabilité climatique y sont ressentis plusieurs mois après l'apogée du phénomène à l'équateur, entraînant une modification des températures, des précipitations, et des courants océaniques. Comprendre comment les transports océaniques dans la région fluctuent d'une année à l'autre est fondamental pour la compréhension du climat et pour celle de la connectivité des éco-

systèmes. Une équipe de chercheurs du LEGOS, de l'Université de New South Wales, de l'IGE et d'ENTROPIE a analysé l'origine de la variabilité des courants océaniques et de leur turbulence dans la région aux échelles inter-annuelles. Elle a utilisé un ensemble de 50 simulations océaniques, ayant senti le même forçage atmosphérique pendant 56 ans, mais en partant de petites variations dans leurs états initiaux. L'évolution commune de ces simulations renseigne sur le comportement "déterministe" de l'océan, imposé par les variations de l'atmosphère. Les différences entre les différentes simulations révèlent l'importance des processus chaotiques purement océaniques. Dans la bande tropicale, au nord des îles Fidji, les courants océaniques varient de façon très similaire dans les 50 simulations: leur variabilité est largement déterministe, gouvernée par les fluctuations atmosphériques liées à ENSO. Mais au sud de 20°S, autour de la Nouvelle-Calédonie et au large de l'Australie, dans une région où les tourbillons de méso-échelle sont forts et permanents, les courants fluctuent de façon très différente dans les 50 simulations, révélant la dominance du chaos océanique vis-à-vis de l'atmosphère, même aux échelles inter-annuelles. Ces résultats questionnent notre interprétation de la variabilité interannuelle de la circulation océanique et suggèrent la nécessité d'adopter des approches probabilistes pour la compréhension et la prédiction de son évolution.

Techno-Science.net

**AVIS DE PERTE**

Il est porté à la connaissance du public, de la perte de l'acte de cession d'immeuble non Bâti N°284/2017 délivré par la ville de Maradi relatif à la **parcelle E**, de l'**ilot 543**, sise à Tibiri/Maradi, **lotissement KARKARA J. GATTA**, d'une superficie de cinq cent (500) mètres carrés, appartenant à **Monsieur IBRAHIM DOBI ALOU**, Directeur Général de la société dénommée « ELHYFROS » de profession domicilié à Maradi. Il est demandé à toute personne qui l'aurait ramassé de le déposer à l'Etude de Maître Adamou Salou, Notaire à la résidence de Maradi.

**AVIS DE PERTE**

Il est porté à la connaissance du public, de la perte de l'acte de cession d'immeuble non Bâti N°284/2017 délivré par la ville de Maradi relatif à la **parcelle A ½ SUD**, de l'**ilot 1707**, sise à Maradi, **lotissement traditionnel Sonara**, d'une superficie de deux cent (200) mètres carrés, appartenant à **Monsieur IBRAHIM DOBI ALOU**, Directeur Général de la société dénommée « ELHYFROS » de profession domicilié à Maradi. Il est demandé à toute personne qui l'aurait ramassé de le déposer à l'Etude de Maître Adamou Salou, Notaire à la résidence de Maradi.

**INCROYABLE MAIS VRAI ! États-Unis : À l'âge de 12 ans, il valide deux diplômes et crée son entreprise**

À seulement 12 ans, Mike Wimmer s'apprête à être diplômé au lycée mais aussi à l'université. Pendant la pandémie de Covid-19, le jeune garçon a choisi de prendre des cours supplémentaires à Salisbury, en Caroline du Nord (États-Unis) et il a validé l'équivalent de quatre années d'études en un an, rapporte CNN. L'adolescent, qui se décrit comme passionné de « maths et de sciences », est parvenu à terminer major de sa promotion. Il n'était initialement inscrit que dans deux classes, mais il s'est inscrit à des cours supplémentaires pour obtenir plus rapidement son diplôme. « Beaucoup de personnes pensent que j'ai abandonné mon enfance ou que j'ai en quelque sorte perdue [...] Mais je vis les meilleurs moments de ma vie », a-t-il assuré. En plus de ses études, le jeune prodige est également un entrepreneur: il a déjà monté un site Web avant de créer une entreprise. Baptisée « Reflect Social », cette société vise à offrir « une nouvelle expérience sociale dynamique ». Pour mener à bien ce projet, il s'est aidé de vidéos de programmation et de robotique sur Internet. « Mon objectif entrepreneurial est de construire la technologie qui permet aux gens de vivre une vie meilleure », a expliqué celui qui travaille aussi pour le Commandement des opérations spéciales du ministère de la Défense, précise le magazine Southern Living.

20 Minutes.fr

**H O R O S C O P E**

<b>BÉLIER</b> 21 mars - 19 avril Vive la stabilité ! Elle sera votre devise en cette journée placée sous la juridiction de Vénus et de Mars. Vous ne ménageerez pas vos efforts.	<b>TAUREAU</b> 20 avril - 20 mai Ce sera le calme plat, si vous êtes en couple. Pas de grande passion en vue, pas de disputes non plus. Simplement, un quotidien sans histoire.	<b>GÉMEAUX</b> 21 mai - 21 juin En couple, vous aurez du mal à exprimer vos sentiments, en partie à cause de Saturne. Vous en voudrez à votre partenaire.	<b>CANCER</b> 22 juin - 22 juillet Incité par Jupiter, vous ne manquerez pas de fermeté. Vous lancerez un ultimatum à votre conjoint, pour qu'il comprenne bien qu'il a tout intérêt.
<b>LION</b> 23 juillet - 21 août Restez optimiste! Saturne risque de provoquer des tensions au sein des couples fragiles. Cette configuration ne vous affectera guère.	<b>VIERGE</b> 22 août - 21 sept. Une journée pleine de romantisme vous attend. Particulièrement pour les relations amoureuses des adolescents qui vivront leurs premières aventures.	<b>BALANCE</b> 22 sept. - 21 oct. Prenez du recul ! Votre vie conjugale devrait bien se dérouler, à condition que vous parveniez à vous calmer.	<b>SCORPION</b> 22 oct. - 21 nov. Les célibataires sont favorisés aujourd'hui ! En effet, cette journée leur semble plus favorable qu'aux natifs déjà liés. Si vous vivez en couple.
<b>SAGITTAIRE</b> 22 nov. - 21 dec. Une journée enrichissante vous attend. Sur le plan conjugal, vous aurez l'occasion de concrétiser des projets anciens et de vous épauler.	<b>CAPRICORNE</b> 22 dec. - 20 janvier Vous vous efforcerez de transformer vos rêves en réalité. Comme vous aspirez à une vie conjugale harmonieuse, fondée sur une bonne communication.	<b>VERSEAU</b> 121 janv. - 18 février Votre vie conjugale ne manquera pas de piment ! Le Soleil et Mars, bien placés dans votre Ciel, vous permettront de vous rapprocher.	<b>POISSONS</b> 19 fév. - 20 mars Mercure réchauffe vos relations de couple. Vous aurez envie de partager et de dialoguer avec votre partenaire, dans une atmosphère intime.

**PHARMACIES DE GARDE**

Du Samedi 01 Mai au	
Samedi 08 Mai 2021	
Any Koira	Remede
As Samad	Dan Gao
Goroual	Air
Fassa	Cité Fayçal
Gobi	Nour
Vidal	Grand Marché
Les Jumelles	Espoir
Plateau 2	Renouveau
Ridwane	Tajeje
Chateau 1	Harobanda
Des Camps	Camping
Sabo	Pop. Rive Droite
Askia	Pop. Hôpital (sauf les dimanches)
Kasseye	
Cité Caisse	

**NUMEROS UTILES**

Renseignements :	12
Réclamations:	13
SAMU:	15
Police Secours:	17
Sapeurs Pompiers :	18
Hôpital :	20 72 22 53
Médecins de nuit:	20 73 47 37

● Premier League :

# Retrait de points pour Manchester United ?

Après la manifestation de certains supporters de Manchester United qui a entraîné l'annulation de la rencontre de Premier League face à Liverpool ce dimanche, le club mancunien pourrait être sanctionné par la Ligue anglaise.

Manchester United risque des sanctions importantes après l'annulation de la rencontre face à Liverpool qui devait se dérouler dimanche en fin d'après-midi à Old Trafford. Les Red Devils risqueraient un retrait de points comme perle et les stipule le règlement de la Premier League rappelle le Mirror ce lundi matin.

Match perdu sur tapis vert pour Man Utd ?

En fait, ces derniers stipulent que si la faute en incombe au club mancunien, le match pourrait être décidé comme perdu et les trois points offerts à Liverpool. «Dans le cas où un match est abandonné en raison de la conduite d'un club ou de ses membres ou supporters, le conseil a le pouvoir d'ordonner que le match ne soit pas rejoué et d'attribuer un ou trois points au club qui n'est pas à faute» indique ainsi le règlement.

Manchester United sauvé par la police ?

Toutefois, Manchester United pourrait être sauvé de cette sanction par un autre paramètre du règlement :

«Cependant, les règles de la Premier League stipulent qu'un club ne

peut être tenu pour responsable si la police est impliquée dans la dé-

## La Liga - Pour Séville, la victoire est impérative

Après les victoires de l'Atlético, du Real et du Barça, Séville est dans l'obligation de vaincre Bilbao ce lundi (beIN SPORTS 2 - 21h00) pour maintenir le statu quo en tête de la Liga. Le trio de tête est enfin passé à la vitesse supérieure et les Andalous vont tenter de s'accrocher.

Invaincu depuis presque deux mois, Séville doit enchaîner un sixième succès consécutif pour voir sa bonne série être récompensée. Avec un succès face à Bilbao ce lundi, le quatrième de la Liga gardera l'Atlético Madrid dans son viseur. Dans le cas contraire, il en sera fini des espoirs de titre des Andalous. Avec un match en moins, ils ont quatre points de retard sur le podium et six sur le leader du championnat. Même si leur saison est déjà réussie avec une qualification assurée pour la Ligue des Champions, s'arrêter en aussi bon chemin serait

cruel pour une équipe sur le point de boucler le meilleur exercice de son histoire.

Une rareté depuis le début du printemps

Avant un week-end décisif avec des confrontations directes entre les quatre prétendants au titre, Séville a l'opportunité de rester dans la course et mettre la pression sur des favoris qui ont multiplié les occasions manquées ces dernières semaines. Lors de la 34<sup>ème</sup> journée de la Liga qui s'achève ce lundi, ce n'est que la troisième fois depuis début mars que les trois premiers du championnat espagnol ont gagné le même week-end. C'est pour cette raison que les Sévillans ont pu revenir dans la course. C'est aussi pour cela que ce lundi plus que jamais, ils ont besoin de s'imposer pour suivre le rythme d'un trio de tête qui semble enfin être passé à la vitesse

cision de reporter, ce qui était le cas dimanche» précise le journal anglais. Dont acte.

Mercatofootanglais.com

supérieure.

Un quatuor au top avant de s'affronter L'Atlético Madrid reste sur deux succès consécutifs avant de se déplacer sur la pelouse d'un FC Barcelone qui a digéré sa défaite face à Grenade avec une victoire sur la pelouse de Valence ce dimanche. Le Real Madrid a aussi fini par gagner après deux matchs nuls consécutifs pour étirer sa série d'invincibilité à 13 rencontres de championnat avant la réception de Séville. Chez les quatre premiers de la Liga, les voyants sont au vert. Mais c'est le dernier week-end qu'ils vont finir en étant encore tous en course pour le titre. La semaine à venir sera décisive pour eux et encore plus pour Séville qui a deux gros matchs au programme pour enchaîner et rester en vie.

Bein Sports

### AVIS DE PERTE

Avis est donné par l'Etude de Maître DJIBO Aïssatou, située au 276, Rue du Grand Hôtel, Quartier Terminus/Niamey, de la perte de trois (3) actes de cession d'immeuble non bâti objets respectivement des parcelles numéros A, B et K de l'îlot 16 778, lotissement Diaspora et appartenant à la société TECHNOLOGIES EPSILON.

Prière à toute personne qui les aurait retrouvés, de les déposer au service domanial de la ville de Niamey ou à l'Etude notariale sus indiquée.

Pour avis, le Notaire

### Communiqué de décès

La famille Algini à Konechi (Bouza), parents et alliés, Le chef de Canton de Bouza,

ont le regret de vous faire part du décès de Hadjia Fadjimata Algini dite Fadji à l'âge de 100 ans, le 1<sup>er</sup> mai 2021, à Karofane Bouza.

L'enterrement a déjà eu lieu. Dieu Tout Puissant l'accueille en son Paradis. Amine

### LE SAHEL

Place du Petit Marché ;  
BP 13182 Niamey (R. Niger)  
Tél : 20 73 34 86/87 ; Télécopieur : 20 73 30 90  
E-mail : onep@intnet.ne  
Site web : www.lesahel.org

#### Directeur de Publication

ZAKARI ALZOUMA COULIBALY

Direction de la Rédaction et des Centres Régionaux (DR/CR)

Directeur : Assane Soumana ; 20 73 99 86

Rédacteur en chef: Siradij Sanda

Rédacteur en chef Adjt: Souley Moutari

Secrétaire de Rédaction: Zabeirou Moussa

Rédacteur en chef en ligne: Oumarou Moussa

#### Direction Technique (DT)

Directeur: MAHAMANE HADI : 20 73 99 87

Réd. Chef informatique: Inoussa Oumarou

Réd. Chef informatique adjt: Abdou Raphiou Maroufou

#### Direction Commerciale (DC)

Directeur: Inoussa Sadissou Samy : 20 73 22 43

Chef service Communiqué et Pub: Tinni Abdou Soumana

#### Direction Administrative et Financière (DAF)

Directeur: MOROU HAMADOU 20 73 99 85

Chef service Recouvrement: M. Alzouma Harouna

Composition : ONEP

Tirage : 5000 exemplaires

### MOTS

# CROISES

du



### HORIZONTALEMENT

1. Assistance prodiguée sans esprit de compensation ;
2. Allier - Type de contrat de travail ;
3. Parti politique - Résine qui dégage une senteur pafumée en brûlant ;
4. Trahir ;
5. Grecque - Un douzième ;
6. Préfixe - Indiens rusés ;
7. Ferré dans la chanson française - Amas - Titane ;
8. Partie molle de l'oreille - Arrêt de la circulation sanguine ;
9. Personnel - Inébranlable ;
10. Fin du cours - Ce ne sont sans doute que de simples bises.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										

### VERTICALEMENT

1. Garder constamment à l'oeil ;
2. L'eau du poète - Préfixe de renouveau ;
3. Plante grimpante - Ceinture jaune ;
4. Infinif - Droits de tirage utilisés dans la finance internationale - Céréale (Inversé) ;
5. Coiffure que portait autrefois le Pape (Inversé) - Possessif ;
6. Affection formée de boutons sur la peau du visage - Vieux mouvement algérien ;
7. Sigle qui consacra la chute de Mobutu - Equitables ;
8. Modèles absolus de la perfection - C'est un secret pour la belle ;
9. Le dernier vit rouge avec les Bolchéviques ;
10. Indispensables ;

### numéro précédent

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	G	A	L	L	I	N	A	C	E	S
2	A		H	U	N		N	I	T	A
3	R	T		C	O	R		L	I	T
4	D	E	A		F	E	S		R	I
5	I	N	D	I	F	F	E	R	E	R
6	E	U		S	E	L	L	E		I
7	N	E	M		N	E	S		V	Q
8	N	S		E	S	T		S	O	U
9	E		P	L	I		P	A	T	E
10	S	A	L	A	F	I	S	T	E	S